

# L'IMPARTIAL

### PRIX D'ABONNEMENT

Franco pour la Suisse		Pour l'Étranger	
1 AN	Fr. 26.—	1 AN	Fr. 56.—
6 MOIS	» 13.—	6 MOIS	» 29.—
3 MOIS	» 6.50	3 MOIS	» 15.—
1 MOIS	» 2.25	1 MOIS	» 5.75

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS TOUS LES JOURS

EXCEPTÉ LE DIMANCHE

TÉLÉPHONE (039) 2.28.94

CHÈQUES POST. IVb. 325

15 centimes

### PRIX DES ANNONCES

LA CHAUX-DE-FONDS	14 CT. LE MM.
CANTON DE NEUCHÂTEL/JURA BERNOIS	17 CT. LE MM.
Régie extra-régionale «Annonces-Suisse» S.A., Genève et succ.	20 CT. LE MM.
SUISSE	20 CT. LE MM.
RÉCLAMES	75 CT. LE MM.

(MINIMUM DE 25 MILLIMÈTRES)

## La votation communale du 22 avril

# Que faut-il penser des nouvelles impositions ?

La Chaux-de-Fonds, le 18 avril.

Dimanche, les Chaux-de-Fonniers voteront. Ils diront s'ils acceptent ou rejettent le nouveau règlement sur les impositions communales, adopté par le Conseil général dans sa séance du 7 mars 1950.

C'est toujours une question délicate que de faire accepter une nouvelle loi d'impôt. Le contribuable, en effet, ronchonne lorsqu'il remplit sa déclaration. Il ronchonne plus encore lorsqu'il paye. Mais enfin c'est une habitude à prendre et qui est prise et qu'on retrouve à époques fixes, après quoi l'irritation et la colère se calment. Autre chose, tout autre chose, est de donner son opinion sur une modification aux taux ou au mode de perception. Car là le contribuable n'est plus la matière amorphe « taillable et corvéable à merci », l'humble sujet de S. M. le fisc ou du fonctionnaire-roi, appliquant impartialement ses tables. Il est lui-même le Souverain, qui dit « oui » ou « non » et qui n'est parfois pas fâché de faire sentir l'étendue de sa puissance à ceux qui le gouvernent.

Peut-être faudrait-il parler aussi de l'étendue de son ignorance... Car combien de contribuables chaux-de-fonniers ont-ils lu ou étudié le nouveau règlement fiscal ? Combien se sont préoccupés de savoir les raisons pour lesquelles on modifie ce qui existe ? Combien savent et connaissent les conséquences réelles ? J'avoue humblement que si je n'avais pas été obligé de me documenter pour en parler de façon objective à mes lecteurs, je me serais contenté de quelques impressions recueillies à lecture des comptes rendus du Conseil général, où une assez forte majorité interpartis approuva le projet, tandis que l'opposition se réservait pour le lancement du référendum, entraînant la consultation d'aujourd'hui...

Ainsi il est probable que nombreux seront ceux qui se prononceront le 22 avril sur des impressions, des slogans ou de simples préventions.

C'est pourquoi et étant donné qu'il s'agit du bien de la cité et de son développement social et économique, il importe d'attirer l'attention des lecteurs sur cette matière doublement ingrate de la fiscalité communale. Doublement ingrate parce qu'elle est à la fois compliquée et coûteuse. Et doublement délicate parce que des intérêts très respectables sinon plus ou moins respectés, sont en jeu.

Mais venons-en aux faits.

Qu'est-ce qui a obligé nos autorités chaux-de-fonnaises à reviser l'actuel règlement des impositions communales ?

Sans doute le Conseil communal se serait-il bien passé de cette « occasion » si l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fiscale neuchâteloise n'obligeait les communes à refondre leurs règlements municipaux. Ce qui nous amène à préciser que si l'électeur repoussait celui qu'on lui propose, il faudrait forcément en adopter un autre.

Meilleur ? Pire ?

L'ancien a fait son temps. Il ne tient pas compte du nouvel « étalon-impôt » adopté par le Grand Conseil, qui fait loi pour l'ensemble du canton, du moins dans certains taux et certaines proportions. Ainsi pas d'illusion à se faire. Qu'on réponde oui ce sera le changement. Qu'on réponde non, ce sera le changement aussi. Et peut-être moins savamment équilibré...

Enfin, me direz-vous, quels sont les opposants et pourquoi s'opposent-ils ?

(Suite page 3.)

P. B.

## La production industrielle mondiale en 1949

Le numéro d'avril du Bulletin mensuel de la statistique des Nations Unies indique que le volume de la production minière et manufacturière dans le monde a augmenté en 1949 de 4 pour cent par rapport à 1948, et de 40 pour cent par rapport à 1937.

Sur la base 100 en 1937, la production du pétrole brut est à l'indice 169, celle de l'acier à 125, du ciment à 140, du zinc à 116. Par contre, la production du charbon est encore inférieure de 2 pour cent à celle de 1937.

En France, l'indice de production est passé à 112 par rapport à 1937, ce qui signifie une augmentation de 10 points par rapport à 1948. Les Etats-Unis, par contre, ont vu leur production diminuer de 14 points avec l'indice 156. Quant à la Grande-Bretagne, sa production est en progression de 7 points, et celle du Canada de 3 points avec l'indice 171 (base 100 en 1937).

## Le salon de l'automobile britannique à New-York

Un important salon de l'automobile à participation exclusivement britannique a été inauguré samedi à New-York. Vingt-deux constructeurs participent à cette manifestation et les prix des voitures rendues à New-York vont de 1000 à 15.000 dollars. L'exposition comprend également des motocyclettes, des camions, des autocars et des accessoires.

## Chute d'un avion de transport dans l'Emmenthal



La chute d'un appareil anglais dans l'Emmenthal a provoqué la mort de six personnes. Le point de collision de l'avion avec la paroi nord du Hohgant est indiqué par une flèche blanche. La chute de l'avion a déclenché une avalanche qui entraîna les débris de l'appareil dans la vallée. Au premier plan : les restes du «Häufax».

# Par le temps qui court ....

## ECHOS DE ROMANNDIE

### Honneur au diction !

Il y a eu un événement, vraiment romand, qui s'est passé... en terre alémanique, ou presque ! — si l'on ne veut pas faire de notre bonne ville fédérale un « territoire internationalisé ». Il a eu le mérite de rassembler une unanimité touchante. On sait que la finale de la Coupe Suisse de football ne fut que prétexte à une ému-vante, inattendue, totale « Landsge-meinde » (je m'excuse de n'avoir pas d'équivalent dans notre langue !). Jamais on ne vit autant de Neuchâtelois marcher sur la capitale ; les Vaudois viennent toujours en cohortes pressées ; les Genevois accouraient pour soutenir Lausanne, parce que Cantonal avait éliminé Servette ! et les Fribourgeois étaient accourus parce que leur club local a engagé, pour la sa-

son prochaine, le brave Maurer, entraîneur à la Pontaise.

Les trois quarts de ces sportifs étaient à bord de véhicules à moteur, voitures particulières ou cars innombrables. C'est sans doute pour enrayer cet envahissement de « Welches », plus ou moins en odeur de sainteté, qu'on chercha à les décourager d'atteindre leur but, puis à empêcher de repartir ceux qui étaient arrivés ! Pour la plus grande joie des piétons, transformés en spectateurs, la police fit mettre, aussi bien à l'aller qu'au retour, les usagers de la route à la file indienne, réservant absolument libre la moitié de la chaussée pour un éventuel et très rare automobiliste du dimanche qui circulerait en sens inverse ! Et d'innombrables agents étaient là pour enlever toute velléité de dépassement ou de formation, par deux véhicules de

front ! A ce petit jeu, il nous fallut 45 minutes de la gare au stade, avant le match, et très exactement 1 heure 30 minutes, après la partie, pour retrouver, devant le cimetière, la route de Morat !...

A-t-on voulu décourager les Romands de revenir, le 18 mai ?

(Suite page 3.)

SQUIBBS.

### Pépite molosse

Une pépite d'or, pesant 100 onces et valant 1500 livres, a été trouvée par un Australien, M. Rex Chapman, dans la mine « Back-Yark » (Wedderbarn).

Cette pépite, la plus grosse que l'on ait encore découverte dans la mine, a la forme d'un chien et a été appelée « golden retriever ».

## Echos

### Baptême de l'air

Monsieur Zizi prend l'avion pour la première fois. Il dit au préposé aux billets :

— Vous me ferez un rabais, n'est-ce pas ? car j'ai emporté deux chambres à air avec moi, que je vais gonfler...

## Notes D'UN PASSANT

Les mots sont une chose... Les faits une autre...

Et souvent il vaudrait mieux laisser parler les seconds que subir le déluge des premiers.

C'est ce qu'a pensé l'American Legion qui plutôt que de se livrer à une propagande anticommuniste forcenée a organisé pour le 1er mai dans un grand bourg du Wisconsin, « une démonstration des joies du paradis soviétique ». Pendant un jour les habitants de Mosinee vivront à la mode de Moscou. Non seulement ils seront soumis à toutes les contraintes de la Guépéou, mais on les fera travailler selon le rythme stakhanoviste. Puis ils toucheront le salaire d'un ouvrier russe et devront s'approvisionner aux prix russes. Enfin on les fera habiter à six ou sept ménages par palier, avec cuisine commune, sans frigo ni balayuse automatique d'aucune sorte. Ainsi ils pourront comparer efficacement leur sort à celui des « peuples libres » d'au delà le rideau de fer.

Ce qui les amènera peut-être à mieux comprendre quelle intense rigolade devrait déclencher dans les pays civilisés le cri de : « Les Soviets partout ! »

Voilà ce que j'appelle faire parler les faits...

Domage qu'on ne puisse pas répéter l'exemple pour certains de nos « communistes de salon », à qui l'on recommande toujours d'aller prêcher leur évangile en Russie, mais qui s'en gardent bien...

Et puis, comme le suggère Georges Ravon, dans le « Figaro », pour que le malentendu soit tout à fait éclairci, on pourrait, dans le même temps, instituer à Moscou la « Journée américaine », durant laquelle les heureux sujets du Kremlin seraient contraints à vivre la rude existence des infortunés New-Yorkais, emprisonnés dans leurs buildings, esclaves des réfrigérateurs, des machines à laver, des postes de télévision et des véhicules automobiles, livrés à l'enfer du chewing-gum et du coca-cola.

C'est ça qui ferait réfléchir le militant. Seulement, voilà ! Figurez-vous que le petit père Staline a autre chose à faire...

Le père Fiquerez.

## Le temps des foires



La Foire de Bâle, tout comme celle de Milan, vient d'ouvrir ses portes. Sur notre premier cliché on aperçoit, en haut à gauche, la salle de la technique électrique, en haut à droite, une machine spéciale pour l'industrie horlogère, en bas à gauche, le modèle du premier giro-bus du monde, en bas à droite, le pavillon de la mode. Quant à notre second cliché, il nous montre le président Einaudi visitant, à Milan, le pavillon suisse, en compagnie du consul général de notre pays. On sait que la Suisse est représentée à cette foire par plus de 360 firmes.

# A vendre

armoires 1, 2 et 3 portes depuis 25 fr., cuisinières à gaz, 30 fr., tapis de milieu, lit et lit turc, chaises bois dur, 5 fr., buffet de service, cuisinière électrique, commodes, machines à coudre, etc., etc. — S'adresser **Progrès 13 a**, Tél. 2.38.51. 5837 Gentil-Schreyer.

**Livres** d'occasions, tous genres, anciens et modernes. Achat, vente, échange. — **Librairie Place du Marché**, Téléphone 2.33.72. 141

**Pension de famille** prendrait quelques pensionnaires. — Tél. (039) 2.31.60. 5844

## Potager combiné

A vendre superbe potager bois et gaz, émaillé granité, à l'état de neuf, peu servi, 195 fr. — S'adresser **Progrès 13 a**, tél. 2.38.51. Gentil-Schreyer. 5838

**Garage** est cherché à louer, quartier Gymnase-Banque Cantonale. Tél. 2.34.26. 6024

**A louer** pour le 31 octobre ou à convenir, magasin avec petit appartement et dépendances, dans beau quartier. — Ecrire sous chiffre T. M. 6118 au bureau de L'Impartial.

## Acheveur échappements

cherche travail en fabrique ou à domicile. — Ecrire Case postale 164. 6122

## Je cherche à acheter

cuisinière à gaz, armoire à 3 portes, commode, lino, potager combiné avec four à gaz, machine à coudre, genre meuble, buffet de service, chambre à coucher. — Adresser les offres avec détails et prix sous chiffre Z. Z. 6133 au bureau de L'Impartial.

**Estivage.** On prendrait encore 2 vaches laitières en estivage, sur bon pâturage. — S'adresser au bureau de L'Impartial. 6130

**Jeune fille** sortant de l'école secondaire cherche place, comme aide de bureau, éventuellement comme apprentie. Possède déjà quelques notions de dactylographie et de sténographie. Entrée de suite ou à convenir. — S'adresser rue Léopold-Robert 110, chez M. Donzé. 5778

**Jeune homme** cherche pour tous les soirs, travail dans n'importe quel genre, dispose du samedi tout entier. — Ecrire sous chiffre C. R. 6021 au bureau de L'Impartial.

**Personne** propre et sérieuse est demandée de suite pour aider au ménage. — S'adresser rue du Grenier 14, au rez-de-chaussée. 6013

**Femme de ménage** est demandée dans ménage soigné, le vendredi matin. — S'adresser au bureau de L'Impartial. 6025

**Commissionnaire** entre les heures d'école est demandé par Droguerie Graziano, rue du Parc 98. 6121

**Echange.** Logement de 3 grandes chambres, contre 3 plus petites ou 2 pièces. — Ecrire sous chiffre G. X. 5822 au bureau de L'Impartial.

**Chambre** meublée, indépendante, au centre est à louer, éventuellement à couple. — S'adresser rue du Stand 4, au 2<sup>e</sup> étage. 6023

**Appartement** de 3 pièces, centre de la ville, dans maison d'ordre, au soleil, serait échangé de suite, contre un de 2 pièces. — Ecrire sous chiffre I. S. 6030 au bureau de L'Impartial.

**Chambre** meublée, à louer à personne sérieuse et honnête. — S'adr. Hôtel-de-Ville 4, au 1<sup>er</sup> étage. 6039

**Chambre** à louer, meublée, pour le 1<sup>er</sup> mai 1950, téléphone et bains à disposition, à monsieur sérieux et de toute moralité. — S'adresser rue Numa-Droz 83, au 2<sup>e</sup> étage. 5823

**Chambre.** Très belle chambre indépendante, à louer rue du Crêt 9, au 1<sup>er</sup> étage. 5929

**Belle chambre** meublée, à louer pour le 1<sup>er</sup> mai, tout confort, quartier tranquille. — S'adresser au bur. de l'Impartial. 6017

**Chambre** meublée, au centre, est à louer à personne travaillant dehors. — S'adresser rue du Parc 5, au 2<sup>e</sup> étage. 6117

**Chambre** meublée, à louer de suite, à monsieur travaillant dehors. — S'adres. Temple-Allemand 83, chez Mme C. Studzinski.

**Chambre** non meublée, indépendante, plein soleil, est à louer. — S'adr. rue Jaquet-Droz 6, au 2<sup>e</sup> étage. 6134

**A louer** chambre meublée à personne sérieuse. — S'adresser rue du Nord 157, au 1<sup>er</sup> étage, à droite. 6128

# ECOLES SECONDAIRES

de La Chaux-de-Fonds

Année scolaire 1950 - 1951

Les inscriptions des nouveaux élèves au **Gymnase** et à l'**Ecole secondaire** sont reçues, dès le 20 avril, de 9 h. à midi et de 14 à 17 h. 30 au Secrétariat du Gymnase salle No. 17, 1<sup>er</sup> étage, tél. 2.47.21.

Les élèves annoncés régulièrement par l'Ecole primaire sont considérés comme inscrits. Il suffira donc de se conformer aux indications ci-dessous.

**Lundi 24 avril 1950. Organisation des classes**

Les élèves, munis de matériel pour écrire, sont convoqués lundi 24 avril 1950, aux heures et dans les locaux suivants:

## Gymnase

1 <sup>re</sup> année	Salle No. 3	à 8 h.
2 <sup>me</sup> »	A »	8 à 8 h.
2 <sup>me</sup> »	B »	25 à 8 h.
2 <sup>me</sup> »	C »	9 à 8 h.
3 <sup>me</sup> »	A B »	22 à 8 h. 30
4 <sup>me</sup> »	A B »	20 à 9 h.
5 <sup>me</sup> »	»	29 à 10 h.
6 <sup>me</sup> »	»	14 à 10 h. 30
7 <sup>me</sup> »	»	15 à 10 h. 30
8 <sup>me</sup> »	»	35 à 10 h. 30

## Gymnase (section pédag.)

(anciennement Ecole normale)

5 <sup>me</sup> année	Salle No. 4	à 9 h. 30
6 <sup>me</sup> »	»	4 à 10 h. 30
7 <sup>me</sup> »	»	4 à 10 h. 30
8 <sup>me</sup> »	»	4 à 11 h.

## Ecole secondaire

A) Filles (Bâtiment de l'Ecole normale)

1 <sup>re</sup> année	Salle No. 6	à 8 h. 30
2 <sup>me</sup> »	»	7 à 10 h.

B) Garçons (Bâtiment du Gymnase)

1 <sup>re</sup> année	Salle No 25	à 8 h. 30
2 <sup>me</sup> »	»	3 à 9 h.

**Les nouveaux élèves doivent apporter leur dernier bulletin annuel au Secrétariat du Gymnase, Collège industriel, salle No 17, jusqu'au mercredi soir 19 avril.**

Le Directeur de l'Enseignement secondaire  
A. TISSOT.

## H. BAILLOD

Bijoutier-Joaillier  
D. JEANRICHARD 21

EXPOSE

Foire Suisse de Bâle

Salon de l'Horlogerie - Stand 54

**BASEL STAB**  
AM MARKTPLATZ

BALE pour bien manger et s'amuser...  
1<sup>er</sup> ét. Concert et dancing tous les jours  
SUNNY-BAR

GEBRÜDER FRÜH

Ville de La Chaux-de-Fonds

## AVIS

aux camionneurs et aux entrepreneurs

Décharge publique des Combettes

Nous rappelons que pour utiliser la décharge il est nécessaire de remettre au gardien les **bons** vendus par la caisse communale, rue de la Serre 23, au prix de Fr. —.30 pour un mètre cube.

Pour tous les matériaux déchargés par des personnes non munies de bons, les frais de décharge seront facturés, dès le 1<sup>er</sup> mai, au prix de Fr. —.50 par m3. Les quantités de 1 m3 à 4 m3 seront facturées à Fr. 2.—.

Direction des Travaux publics.

SAVEZ-VOUS...

que l'atelier électro-mécanique

## ELECTRO

CH. GILARDI & H. FRÜH

se charge de tous

Bobinages - Réparations - Normalisations - Révisions de moteurs - Transformations - Appareils électriques, etc. - Réparations des appareils Coïncidence, amplificateurs, Interphones.

Tél. 2.45.84

Commerce 53

**A louer** début mai, chambre au soleil, central, tout confort, cabinet de toilette, plein centre, à monsieur de moralité. — S'adresser au bureau de L'Impartial. 6129

**A louer** de suite, chambre meublée, couple serait admis. — S'adresser après 18 1/2 heures, rue du Nord 56. 6142

**A vendre** tapis milieu Smyrne, 2 descentes de lit Smyrne, un bois de lit, un lustre ancien, meuble de corridor, un duvet, parc d'enfant, poussette de poupée, grands et petits rideaux, couverture divan, cordelet, petite marmite en fonte. — S'adresser rue Léopold-Robert 68, au 1<sup>er</sup> étage. 5910

**A vendre** berceau d'enfant, grand modèle, avec matelas et duvet. Le tout en parfait état. — S'adr. République 11, au 3<sup>me</sup> étage, à droite. 6027

**A vendre** tourneau à bois, 2 trous, Le Réve, état de neuf. — S'adresser au bur. de L'Impartial. 6018

**Belle occasion.** A vendre vélo de course « Allégo », équipé avec garde-boue et 3 boyaux. Prix à convenir. Téléphone (039) 2.54.23. 6126

**A vendre** de suite, un vélo de dame complet à l'état de neuf, ainsi qu'un lit de milieu, sommier métallique, matelas pur crin, en bel état. — S'adresser Réformation 19, 1<sup>er</sup> étage. 6131

**A vendre** une poussette bleu marine, en très bon état. Prix fr. 100.—. S'adresser Les Allées 31. 6124

**A vendre** 1 table de cuisine, 4 tabourets, 1 grande table rallonge, 1 potager à bois 2 trous, marque « Hoffmann », 1 divan, 1 canapé, très bas prix. — S'adresser au bureau de L'Impartial. 6125

**Poussette** « Royal-Eka » en bon état est à vendre. — S'adresser rue Numa-Droz 55, au 2<sup>me</sup> étage, à droite. 6136

**Poussette.** A vendre belle poussette marque « Baby-Lux », gris-clair, frein dans la poignée, forme spéciale, ainsi qu'une charrette à deux roues. — M. Carnal, Postiers 10. 6143

On cherche pour la saison,

## Cuisinier

comme extra pour les samedis et dimanches à partir du 30 avril.

Faire offres avec conditions à P. Bourquin, Hôtel du Jura, Les Brenets. 6010

## Jeune homme

ayant fait stage dans sana et ne pouvant travailler momentanément qu'au 50% cherche travail comme aide magasinier ou petit travail à domicile. — Faire offres sous chiffre C. I. 6099 au bureau de L'Impartial.

## Ferblantier-appareilleur

qualifié, serait engagé

par

E. FARINOLI FILS  
rue Jaquet-Droz 9

## A vendre

pour cause de départ, présentant, une marmite à vapeur « Securo », 1 petite couleuse à linge pour potager à gaz, 2 seaux à coke, 1 paire lugens pour poussette, 1 dossier luge, 1 vélo pour homme, 1 parc d'enfant, tissu pour costume ou manteau dame, un cours complet « La couturière chez soi ».

S'adresser à M. W. Glur, Commerce 55, tél. 2.25.39, de préférence le matin. 6139

Je cherche à acheter d'occasion, belle

## pendule de précision

battant la seconde, en bon état,

Ecrire sous chiffre J. P. 6041 au bureau de L'Impartial.

GA IE VISITE

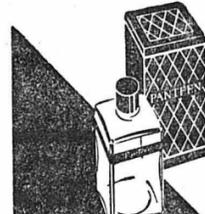
imprimerie Courvoisier S. A.

# Croissance naturelle

Pourquoi le paysan se donne-t-il tant de peine pour nourrir systématiquement le sol? Parce que la croissance naturelle elle-même exige le secours de l'homme.

Pourquoi emploie-t-on le Pantène?

Parce que la vitamine du groupe B qu'il contient est d'une importance vitale pour stimuler la fonction de la racine du cheveu et la croissance de la chevelure.



prévient et arrête la chute des cheveux et le grisonnement prématuré

est d'une efficacité radicale contre les pellicules

assouplit et vivifie les cheveux cassants et ternes

dégage un parfum frais et agréable

## PANTÈNE

La lotion capillaire vitaminée

Flacon d'origine fr. 5.70  
Flacon de cure fr. 27.65  
Impôts compris

## Avis

Je soussignée, Madame veuve Georges BROSSIN, Pension de l'Arsenal, Léopold-Robert 19 a, avise mes amis et connaissances et le public en général que j'ai remis mon commerce de pension à Monsieur Alfred EGGIMANN, je profite de les remercier pour la confiance qu'ils m'ont témoignée durant ma longue activité et les prie de bien vouloir la reporter sur mon successeur.

Madame veuve Georges BROSSIN

Me référant à l'article ci-dessus, j'ai l'honneur d'aviser mes amis et connaissances et le public en général que j'ai repris dès le 1<sup>er</sup> avril la Pension de l'Arsenal tenue précédemment par Madame veuve Georges BROSSIN. Par une cuisine soignée, un service propre et rapide, des prix convenables, j'espère mériter la confiance que je sollicite. Cantine à l'emporter. Repas spéciaux sur demande.

Alfred EGGIMANN

Pension de l'Arsenal, Léopold-Roberd 19a  
Tél. 2.32.56

## Vacances d'été

**A louer** près Cortaillod, au bord du lac de Neuchâtel maison meublée, 10 pièces, 9 lits, parc, grèves, port, garage Accès facile. Téléphone.

S'adresser Etude Favarger et de Reynler, avocats, Neuchâtel.

Disposant de

**Fr. 10.000.—**

je cherche la reprise d'un commerce, soit : magasin de tabacs, kiosque ou autre. - Faire offres détaillées sous chiffre A. Z. 5998 au bureau de L'Impartial.

## Affaire à vendre

de suite pour cause de départ imprévu, fabrication et diffusion d'un article sans concurrence et d'une demande régulière. Nécessaire pour traiter Fr. 3500.—.

S'adresser par téléphone, le matin, au 2.25.39 jusqu'au 22 courant.

A vendre 2 magnifiques

## PONEYS

S'adresser à M. Alphonse BLOCH, commerce de chevaux, Peseux, Tél. (038) 6 14 19

## Mesdames

remettez dès maintenant vos fourrures pour la conservation

à la maison

## GIAN - FERRARI

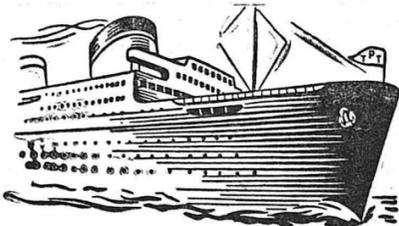
Léopold-Robert 14 a  
Téléph. 2.58.26

On prend à domicile

## Articles sanitaires d'hygiène

H. Ducommun

Rue Léopold-Robert 37



CAPRI L'île que vous n'oublierez plus!...

par **ROME - NAPLES - POMPEI**, retour sur **GÈNES** par mer à bord des luxueux transatlantiques « **Conte-Grande** » et « **Vulcania** », 9 jours, dont 4 à Capri, du 4 au 12 mai, du 9 au 17 juin et suivants, **Fr. 390.—**

**VENISE**, 5 jours, 2e cl. **Fr. 197.—**. Départ 9 mai et 12 juin.

A chaque fin de mois un voyage en mer original, de **GÈNES à MARSEILLE**, 4 jours, **Fr. 190.—** dès Lausanne.

**COTE D'AZUR et CORSE** en 7 jours, **Fr. 288.—**, départ 23 mai.

**ASCENSION et PENTECOTE**

4 jours à **PALLANZA - BORROMÈES**, au grand hôtel Majestic, **Fr. 125.—**, 2e classe. Tous nos voyages sont accompagnés.

## « TOURISME POUR TOUS »

3, place Pépinet LAUSANNE Tél. 3 14 67

La votation communale du 22 avril

Que faut-il penser des nouvelles impositions ?

(Suite et fin)

Le référendum, on le sait, a été lancé par la Société des intérêts immobiliers... à qui nous donnerons demain la parole pour s'expliquer.

Il s'agit donc maintenant de savoir quelles sont au juste les « nouveautés » introduites par ce dernier, quel caractère particulier elles comportent et quelles en sont les conséquences pour les diverses catégories de contribuables.

biés dans ces colonnes. Mais on n'a pas donné d'exemples pratiques ou concrets. Quant aux innovations elles-mêmes, elles sont dans un texte qui nous a été transmis par le Bureau des contributions de la commune de La Chaux-de-Fonds, texte que nous reproduisons plus loin.

Cela fait, nous laisserons à l'opposition le soin et la possibilité de se faire entendre. Et nous apporterons à ce débat le complément d'informations ou les conclusions qui nous paraîtront nécessaires.

Ainsi l'électeur et le contribuable chaux-de-fonniers, pour peu qu'ils le désirent, seront renseignés de manière aussi objective, pratique et intéressante que possible.

Paul BOURQUIN.

P. S. — Voici donc l'interview recueillie par un des nos rédacteurs :

Entrevue avec M. Favre-Bulle, directeur des finances communales, au sujet du nouveau règlement fiscal et du referendum

M. Adrien Favre-Bulle nous reçoit fort aimablement dans son bureau de l'Hôtel communal, et nous expose les principes qui ont dirigé l'Exécutif dans l'établissement du nouveau règlement fiscal, contre lequel un referendum a été lancé et qui sera soumis au vote de la population chaux-de-fonnaire les 22 et 23 avril prochains.

— Il s'agissait avant tout pour nous de sauvegarder les recettes de la commune, partant ses finances, dans le cadre de la loi fiscale cantonale acceptée l'an dernier par le Grand Conseil et le peuple neuchâtelois.

Vous savez que de diriger les finances d'une ville comme La Chaux-de-Fonds n'est pas de tout repos. Ville horlogère, qui connaît des heures de prospérité, mais aussi, et peut-être en plus grands nombres, des moments de difficultés économiques, elle oblige les autorités à rattraper le temps perdu et même à faire des réserves quand le travail marche, puisqu'elle s'endette quand le chômage frappe à la porte.

Notre oeuvre est un compromis, et comme tous les compromis, il ne peut plaire à tout le monde. Les critiques nous sont venues de trois côtés :

- 1) des intérêts immobiliers et des propriétaires ;
2) des personnes morales, plus taxées que précédemment ;
3) du P. O. P. qui demandait un dégrèvement plus considérable des petits contribuables.

L'impôt sur les immeubles

Seuls les Intérêts immobiliers ont lancé un referendum, qui a abouti. Le problème de la fiscalité sur les immeubles se présente comme suit :

C'est depuis 1855 que l'impôt sur les revenus d'immeubles existe à La Chaux-de-Fonds. Ce fut même le premier impôt régulier prélevé en notre ville. Il était de 4,5% des revenus bruts.

Chose étrange, la loi cantonale, qui a fait oeuvre nouvelle et judicieuse en frappant d'impôt le revenu de la fortune, qui n'était pas imposé jusqu'ici, a autorisé les communes (seules celles de La Chaux-de-Fonds et du Locle font usage de ce droit) à prélever non plus un impôt sur les revenus d'immeuble, mais à instituer une taxe foncière sur la valeur cadastrale des immeubles, au maximum de 2 pour mille.

Soit une diminution de 30 pour cent.

Comme la fortune est beaucoup moins imposée que par le passé, du fait de l'introduction de l'impôt sur les revenus de la fortune, ce chapitre entraînera une diminution de 32% des recettes. En effet, le taux maximum passe de 8,8 à 6 pour mille.

Enfin, il est clair que les propriétaires payeront l'impôt sur les revenus et immeubles, incorporés à leurs ressources. Mais là, l'impôt ne frappe que les recettes nettes, défalqués tous les frais, intérêts d'hypothèques, etc.

— Il s'ensuit donc que les propriétaires payent trois impôts sur leurs immeubles : taxe foncière, impôt sur la fortune et impôt sur les ressources ?

— Oui. Mais ils ont toujours payé un impôt de plus que les autres possesseurs de capitaux. Ce n'est pas nouveau. Nous n'avons fait que remplacer l'impôt sur les revenus d'immeubles par la taxe foncière. Le reste est l'affaire de la Loi cantonale, contre laquelle les Intérêts immobiliers eussent dû protester à temps. D'ailleurs, la commune ne fait nullement un bénéfice sur cette classe de contribuables : au contraire, car si des immeubles ne rapportent rien ou pas grand-chose à leur propriétaire, celui-ci payera 30 à 32% de moins qu'auparavant ! La charge ne sera plus grande que pour ceux qui réalisent des bénéfices intéressants.

Les personnes morales

— Ici, nous dit M. Favre-Bulle, la situation est tout aussi claire. Les personnes morales — maisons de commerce, sociétés diverses — sont frappées d'un impôt communal de 110 centimes par franc d'impôt cantonal. Certes, des communes comme Neuchâtel par exemple, demandent le même impôt que le canton. Mais elles n'ont pas les charges de la nôtre, surtout pas les sombres héritages de la crise.

D'autre part, comme je vous l'ai dit, la loi cantonale nous oblige à mettre toutes les classes de contribuables à égalité. Or, savez-vous combien les personnes physiques, c'est-à-dire tous les contribuables privés, payeront en moyenne d'impôt communal ? Exactement 152 centimes par franc d'impôt cantonal. Pour certains, cela fait même à peu près le double. Nous voilà donc loin de ces 110 pour cent !

L'argument qui a été invoqué, c'est le risque de départ d'industries pour des communes qui chargent moins leurs contribuables. Ce risque n'est pas nouveau : nous l'avons toujours couru. Du fait même que la fiscalité n'est pas égale partout, on pourra toujours faire peser cette épée de Damoclès sur la tête des autorités. Mais, si nous diminuons la taxation des personnes morales, nous devrions en faire autant pour les personnes physiques. D'où diminution de nos recettes. Or, nous sommes allés jusqu'à l'extrême limite des concessions en faveur des personnes morales. Le POP demandait l'imposition à 115% : nous l'avons refusé. Et pourtant, les personnes physiques sont à 152% ! Dans le cadre de

la loi cantonale, nous aurions pu monter jusqu'à 140% : vous voyez donc que nous sommes loin de compte !

Il convient de signaler aussi que si, à l'heure actuelle, certaines entreprises industrielles financières sont plus frappées par l'impôt, il suffirait d'un changement assez faible de la situation économique pour qu'elles payent moins qu'auparavant : car l'échelle des dégrèvements est beaucoup plus rapide, pour elles comme pour les autres contribuables.

D'autre part, la différence entre les centres n'est pas si grande qu'il ne semble. Un contribuable (personne morale) qui payait 5347 fr. d'impôts, cantonal et communal, avec l'ancienne loi, en devra aujourd'hui 7590.— Avec la proportion de 105% au communal, il devrait 7245.—, soit 345 fr. de moins. L'augmentation provient essentiellement du nouveau système de calcul adopté par le canton, non pas des 110 pour cent d'impôt communal par rapport à l'impôt direct. La commune y est pour fort peu.

Un contribuable dont le bordereau se monterait au total à 150.000 fr. ne bénéficierait que d'une diminution de 4500 fr. si l'on abaissait la proportion de 110 à 105%.

Il faut donc dire que l'augmentation des impôts que l'on a constatée depuis la guerre, en ce qui concerne les personnes morales, n'est pas imputable aux communes. Le canton de Neuchâtel a payé environ 36 millions d'impôts sur les bénéfices de guerre, dont 24 millions sont partis de La Chaux-de-Fonds. Notre ville n'en a pas touché un sou. D'autre part, la Métropole horlogère, endettée jusqu'au cou, a rétabli sa situation financière et rattrapé son retard dans l'aménagement de la cité : il faut qu'on lui donne les moyens de continuer.

Les demandes du P. O. P.

— Il existe, toujours dans la loi cantonale, 14 catégories de déductions légales. La quatorzième est la plus favorable aux petits contribuables. La Chaux-de-Fonds a choisi la douzième. Le P. O. P. demandait d'introduire la quatorzième, ce qui aurait représenté une perte de 120.000 fr., actuellement, pour notre commune, et de remplacer cette moins-value par une imposition

au 115% des personnes morales. Nous n'avons pu y consentir, pour des raisons d'ordre économique, et parce que nous voulions faire oeuvre de juste milieu.

Ne nous y trompons pas : si le règlement fiscal admis par l'unanimité du Conseil général, qui a compris les motifs qui nous avaient guidés, était rejeté, c'est une loi fiscale plus populaire que nous devrions établir. Autrement dit, dégrèver encore plus les petits et moyens contribuables, et imposer davantage les personnes morales et les propriétaires, d'où est pourtant parti le referendum. Car il serait naïf de croire que la population chaux-de-fonnaire accepterait un règlement qui fasse peser une charge encore plus grande sur les personnes physiques, pour diminuer celle des deux autres classes. Il serait alors imputoyablement refusé. Et d'ailleurs ne saurait être admis non plus par le Conseil d'Etat. Il n'y a donc pas d'autre solution que le règlement que nous avons proposé, à moins que d'admettre la diminution draconienne des ressources fiscales communales.

Les caractéristiques du nouveau règlement fiscal

Texte établi par le Bureau des contributions communal de La Chaux-de-Fonds

« Ce nouveau règlement, qui doit consacrer les principes de la Loi cantonale sur les contributions directes du 19 avril 1949, présente dans ses grandes lignes les caractéristiques suivantes :

- a) nouvelle échelle des taux d'impôts sur fortune des personnes physiques, se traduisant par une réduction des taux d'environ 32% ;
b) imposition du revenu de fortune qui, dorénavant, s'ajoute aux autres ressources du contribuable ;
c) nouvelle échelle des taux d'impôts sur revenus des personnes physiques dégageant les petits et moyens contribuables (de 15,000 à 16,000 francs de ressources) et se traduisant par une augmentation supportable pour les contribuables plus aisés.

- d) suppression des centimes additionnels de 10 pour cent.
e) imposition des sociétés poursuivant un but lucratif (S. A., S. A. r. l., sociétés coopératives, etc.) d'après le rendement des capitaux investis et fixation de l'impôt communal de ces sociétés à 110% de l'impôt cantonal qu'elles paient.
f) remplacement de l'impôt sur revenus d'immeubles (anciens taux 4,5 pour cent et 3 pour cent à calculer sur le revenu des immeubles) par une taxe foncière (taux 2 et 1 pour mille de la valeur de l'estimation cadastrale) entraînant une diminution moyenne de cet impôt d'environ 30%.
g) suppression pure et simple de l'impôt locatif.
h) modification du mode de calcul de la taxe de pompe (dorénavant le 13% de l'impôt communal net) d'où réduction moyenne de cette taxe d'environ 30%.
i) possibilité de déduire de son revenu les cotisations payées pour assurances diverses jusqu'à concurrence de fr. 500.— par contribuable (jusqu'ici fr. 300.— et seulement pour les contribuables dont le revenu ne dépassait pas 12,000 francs par an).
k) possibilité de déduire les frais de transport payés lorsque le contribuable est obligé de se déplacer pour exercer sa profession.
l) exonération de l'impôt sur fortune des mobiliers jusqu'à fr. 12,000.— de valeur d'assurance-incendie, et imposition au 50% de la valeur excédant fr. 12,000.—.

Le nouveau règlement consacre le principe des déductions légales à défalquer du montant d'impôt, soit :

Table with 2 columns: Description of tax relief and Amount in Francs. Includes categories like Célibataires, Mariés, Mariés avec enfants, etc.

Par le temps qui court ...

JECHIOS DE ROMANIDIE

(Suite et fin)

Au Caire, comme ailleurs !...

A Genève, où l'art lyrique de grande qualité est resté très vivace, on vient de reprendre « Marouf, savetier du Caire », l'exquis opéra-comique d'Henri Rabaud. Ce somptueux conte des Mille et une Nuits a conservé une saveur toute particulière. La musique en est délicieuse. Géori Boné et Roger Bourdin de l'Opéra (qui, à la ville, sont de parfaits époux) l'ont interprété avec bonne humeur et espièglerie.

Nous étions quelques-uns dans la salle à nous remémorer la « première » de « Marouf », à Genève, en janvier 1918, avec le compositeur au pupitre de direction !... Que de choses, depuis lors qui ont perdu toute actualité, alors que ce conte arabe conserve tout son mystère et toute sa grâce.

Au premier acte, « Marouf » est au pire avec sa femme, véritable mégère, qu'il dénomme sa « calamiteuse ». Certain couplet de dire franchement ce que l'on peut penser des épouses qui, sans cesse, ennuient leur monde. J'ai souri quand mon voisin (un homme de trente ans, pas plus) poussa le coude de la dame qui se trouvait à côté de lui, et lui dit sans ménage-

ment : « Prends-en pour ton grade ! » « Nihil novi sub sole ! »

La coupe est pleine !

L'histoire de l'apprenti sorcier a trouvé à Pâques, à Montreux, une nouvelle application. On sait que nos amis de la Riviera vaudoise ont été les fondateurs, en Suisse, du hockey à roulettes. Je me rappelle, adolescent, vers 1910, y avoir appris l'art du patinage sur quatre roues. Depuis lors, on a abandonné les gracieuses évolutions, au son d'un orchestre monumental qui jouait « L'or et l'argent », pour les crosses et les matches ! Comme les Montreusiens étaient passés maîtres dans le maniement du « stick », ils ont représenté la Suisse dans les compétitions internationales de cette discipline, et, par voie de conséquence, ils ont organisé depuis lors, périodiquement Coupe d'Europe ou Championnat du monde. Pour rentrer de telles manifestations — les participants étrangers devant être défrayés de toute dépense — il a fallu faire connaître ce sport si passionnant. La presse et la radio en ont décrit les mérites. Il faut croire que l'une et l'autre ont été suffisamment éloquentes, car, au dernier tournoi, on s'entassait à étouffer. Il est accouru beaucoup trop de non-Montreusiens ! Si notre ami Alblas, grand maître du tourisme, souriait, ceux qui ne voyaient rien, serrés comme des sardines en boîte, la trouvaient mauvaise ! Noblesse oblige ! On a voulu le succès, on l'a eu au centuple ! Maintenant, il ne reste plus qu'à « pousser les murs », c'est-à-dire trouver le moyen de donner au rink-hockey le cadre auquel il a droit. Mais ça ! c'est une autre question que les autorités montreusiennes auront à résoudre d'ici l'année prochaine.

Tout pour la vue !

Nous avons causé avec Francis Zuber, chef du Service Technique de Radio-Genève, qui a accompagné son directeur, M. Dovaz, dans un voyage-éclair aux Etats-Unis. Il s'agissait d'un séjour d'étude, auquel le gouvernement américain avait convié une cinquantaine de spécialistes des pays d'Europe occidentale, techniciens de la télévision. C'est une phase de la lutte entre le système américain et le système français. Lequel de ces deux va se généraliser ? Les Yankees mettent tout

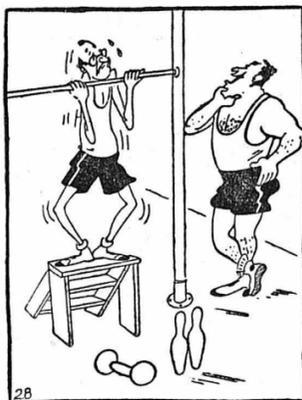
en oeuvre pour que ce soit le leur.

Il paraît bien que les Etats-Unis solent arrivés à un degré de popularité et de perfection qu'on ne peut pas nier. L'image est d'une netteté absolue, surtout lorsqu'il s'agit d'un « extérieur ». Il y a déjà des « chaînes » de télévision, comme il y a des « chaînes » de radio. C'est ainsi qu'à New-York (nos représentants ont visité New-York, Philadelphie et Washington) le possesseur d'un poste peut commuter sur 13 programmes différents (sic !), son poste étant réglé pour les recevoir dans les meilleures conditions. Or, ce poste ne coûte que mille francs suisses, antenne et installation comprises. Rien d'étonnant à ce qu'il s'en vende par millions ! Nos industriels suisses, spécialisés en radio, ont été enthousiasmés et sont décidés à introduire, le plus vite possible, ce « spectacle » — car c'en est un — chez nous. Ce qui manque ce sont les programmes, c'est-à-dire les émissions. Et c'est là que la chatte à mal au pied, car l'émission coûte terriblement cher et — à moins de retransmettre des manifestations sportives ou folkloriques — elle est encore très délicate à réaliser. Mais patience ! Avant cinq ans, vous aurez tous votre poste de télévision.

Gros malins !

Le Valais vient de lancer ses traditionnels « abonnements d'asperges ». Les cartes sont parties. Vous savez ce que c'est. Chaque semaine, dès que les tubercules ont suffisamment poussé, vous recevez la quantité et la qualité que vous désirez, le jour qui vous convient. Pas de souci à se faire : vous êtes servis à domicile ! Il en est de même des abricots, des fraises et des autres produits de cette terre splendide. Un mien ami, qui n'aime pas les asperges — après tout, c'est son droit ! — me disait : « Moi, j'ai signé et renvoyé l'abonnement, mais j'ai écrit sur la carte : Râclette pour six, tous les lundis soirs ». On va voir ce qui va se passer ! Ce qui s'est passé ? Il a reçu d'une fromagerie de la Vallée de Bagnes un avis qu'une belle pièce lui serait expédiée, le premier lundi de chaque mois. Il n'a pas dit non. Mais il faut reconnaître que la collaboration est totale entre maraîchers et laitiers valaisans et que les premiers ont bien fait de prendre le Genevois au mot !

En progrès



— Très bien, la prochaine fois nous essayerons cela sans l'échelle !

# Session extraordinaire du Grand Conseil

Un grand débat autour du projet du Conseil d'Etat visant à une augmentation générale des fonctionnaires de l'Etat, qui coûtera au canton fr. 1,138,000.- par an. Le peuple sera appelé à se prononcer. Deux interpellations sur le scandale des fortifications, et une sur les conséquences financières pour notre canton de la réforme des finances fédérales

(De notre envoyé spécial)

Neuchâtel, le 18 avril.

C'est par un magnifique soleil, mais sans que la température soit remontée de façon appréciable, que le Château de Neuchâtel s'ouvre lundi pour une importante séance du Grand Conseil, au cours de laquelle deux projets de loi seront examinés. Présidence : Dr Charles Kenel, président.

Un citoyen de Rochefort s'indigne du fait que dans le canton de Berne, on paye des impôts dès l'âge de 17 ans, si l'on gagne quelque argent, tandis que chez nous, on est exonéré jusqu'à 20 ans. Il demande au Grand Conseil de prendre des mesures réciproques.

## Traitements des fonctionnaires

Dans les considérations générales de son rapport, le Conseil d'Etat rappelle ce qui suit :

Les deux guerres mondiales de ce siècle ont provoqué une augmentation du coût de la vie telle que, de 1916 à 1920 et depuis 1941, le versement d'allocations de renchérissement fut nécessaire.

Les traitements des titulaires de fonctions publiques furent stabilisés par les lois de février 1921 ; mais de 1923 à 1928, puis de 1933 à 1935, ils ne purent pas être payés intégralement du fait des difficultés financières renouvelées de l'Etat. De nouvelles échelles de traitements furent adoptées pour les membres de la police cantonale et pour les agents du service des ponts et chaussées à partir du 1er janvier 1926 (lois du 21 février 1927), et pour les magistrats, les fonctionnaires et les membres du corps enseignant à partir du 1er janvier 1935 (loi du 9 février 1935). La loi du 13 mars 1936, en raison toujours de la situation financière de l'Etat, rendit applicables à tous les titulaires de fonctions publiques ces nouvelles échelles de traitements, qui comportaient une réduction moyenne de 10 % par rapport aux traitements de 1921. De 1936 à 1940, ces traitements subirent une réduction temporaire supplémentaire de 8 % (1936 et 1937), 6 % (1938) et 5 % (1939 et 1940).

Dès le second semestre de 1941, des allocations de renchérissement furent accordées aux titulaires de fonctions publiques cantonales. Année après année, le Grand Conseil a été appelé à fixer le montant de ces allocations et à l'adapter au coût de la vie.

Le 1er février 1949, le Grand Conseil a accordé aux titulaires de fonctions publiques cantonales une allocation de rajustement de 5 %, destinée à compenser la réduction supplémentaire d'environ 5 % que les traitements du personnel cantonal ont subie par rapport aux traitements des fonctionnaires fédéraux. Aujourd'hui, depuis l'entrée en vigueur de cette allocation, les traitements stabilisés des fonctionnaires cantonaux sont inférieurs de 5 % environ aux traitements de l'échelle de 1921.

Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il faut aller au delà de l'échelle de 1921, notamment parce que les traitements des fonctionnaires neuchâtelois sont inférieurs à ceux servis dans les cantons dont la structure économique et démographique peut être comparée à la nôtre.

D'autre part, jusqu'à fin 1945, l'augmentation du coût de la vie due à la guerre ne fut que partiellement compensée pour tout le personnel. On constate entre autres que la compensation intégrale de l'augmentation du coût de la vie n'est pas encore réalisée pour les fonctionnaires mariés ou célibataires des classes supérieures.

Le Conseil d'Etat a pensé que le moment était venu de réviser les échelles de traitements et d'y inclure les allocations de renchérissement. Il estime toutefois sage de ne stabiliser les nouveaux traitements que jusqu'à concurrence du 90 % de leur montant. Ainsi, la situation matérielle des titulaires de fonctions publiques cantonales sera donc en principe identique à celles des fonctionnaires fédéraux. Une seule différence cependant à signaler : alors que la Confédération a estimé nécessaire de garantir au personnel pendant trois ans le versement de l'allocation de renchérissement de 10 %, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de laisser au gouvernement le soin de modifier le montant de l'allocation, si le besoin s'en fait sentir et dans le sens de l'évolution du coût de la vie.

Le nouveau projet comprend seize classes de traitements contre onze auparavant. Le maximum des suppléments extraordinaires accordé pour

s'assurer la collaboration de personnes particulièrement qualifiées est portée de 2860 fr. à 3000 fr. La haute paie sera acquise dorénavant en dix annuités égales (vingt auparavant). Les fonctionnaires engagés à un poste exigeant un titre universitaire ou un titre équivalent auront droit en outre à un supplément annuel de 600 fr. Des améliorations sont également prévues en ce qui concerne la prime d'ancienneté.

## Propositions du Conseil d'Etat

Magistrats		
Juge cantonal	Fr. 16,500.—	
Procureur général	> 16,500.—	
Substitut du procureur général	> 3,000.—	
Juge d'instruction	> 15,000.—	
Président de tribunal de district	> 15,000.—	

Fonctionnaires		
Classe	Minimum	Maximum
1	Fr. 10,600.—	Fr. 13,800.—
2	> 10,000.—	> 13,000.—
3	> 9,400.—	> 12,200.—
4	> 8,800.—	> 11,400.—
5	> 8,200.—	> 10,600.—
6	> 7,900.—	> 10,100.—
7	> 7,600.—	> 9,600.—
8	> 7,300.—	> 9,100.—
9	> 7,000.—	> 8,600.—
10	> 6,700.—	> 8,100.—
11	> 6,400.—	> 7,600.—
12	> 6,100.—	> 7,300.—
13	> 5,800.—	> 7,000.—
14	> 5,200.—	> 6,400.—
15	> 4,600.—	> 5,800.—
16	> 4,000.—	> 5,200.—

Corps enseignant		
Classe	Minimum	Maximum
a) personnel masculin		
I	Fr. 11,500.—	Fr. 14,200.—
II	> 10,400.—	> 13,100.—
III	> 9,800.—	> 12,500.—
IV	> 9,000.—	> 11,700.—
V	> 8,700.—	> 11,400.—
VI	> 8,200.—	> 10,900.—
VII	> 7,800.—	> 10,500.—
VIII	> 7,400.—	> 10,100.—
b) personnel féminin		
IX	Fr. 9,800.—	Fr. 12,000.—
X	> 8,700.—	> 10,900.—
XI	> 8,000.—	> 10,200.—
XII	> 7,100.—	> 9,300.—
XIII	> 6,600.—	> 8,800.—
XIV	> 6,400.—	> 8,600.—
XV	> 6,000.—	> 8,200.—

Tous les traitements s'entendent donc avec augmentation de 10 %, allocation modifiable, une allocation de ménage de fr. 30.— par fonctionnaire marié, et de fr. 15.— par enfant, toutes deux mensuelles.

## Conséquences financières

En se basant sur l'effectif actuel du personnel, le Conseil d'Etat évalue à 1,138,000 fr. en chiffre rond les dépenses supplémentaires auxquelles les pouvoirs publics devront faire face en 1950 si son rapport est adopté.

Le Conseil d'Etat conclut en faisant remarquer que ces dernières années le rapport entre les dépenses pour le personnel et les dépenses totales est resté remarquablement stable. En effet, il était de 32,19 % en 1939 et de 32,50 % en 1949. Comme la dépense renouvelable de ce projet est supérieure à 30,000 fr., celui-ci devra être soumis à la votation du peuple.

## Le débat

M. Losey, au nom du groupe radical, félicite le gouvernement du projet qu'il a élaboré. Il regrette que cette augmentation nécessaire intervienne dans un climat qui n'est plus celui de la prospérité. Il espère que l'on étudiera aussi la réforme des pensions du personnel retraité. Pour le reste, il est d'accord avec le projet, considérant que la rémunération plus convenable du personnel de l'Etat s'imposait.

M. Henri Jaquet, soc., fait remarquer que le projet n'étant parvenu aux députés que vendredi, il serait bon de le renvoyer à une commission qui devrait faire diligence pour déposer son rapport au cours de la session de mai. M. René Robert, soc., propose d'allouer aux conseillers d'Etat un traitement de Fr. 22,000.— plus le 10 pour cent, ce qui n'est pas excessif si l'on tient compte des traitements versés aux membres d'autres gouvernements cantonaux. M. Jules F. Joly, rad., fait remarquer que les dépenses vont s'augmentant toujours : en cette seule session, nous arrivons à près de 7 millions de dépenses nouvelles uniques et un million et demi de dépenses annuelles renouvelables.

Il demande énergiquement au Grand Conseil de trouver immédiatement la couverture de ces dépenses par de nouvelles recettes. Il considère enfin que l'augmentation de 1,200,000 francs du personnel de l'Etat est excessive et charge exagérément les finances de l'Etat (7%). Il critique l'augmentation du personnel de l'administration cantonale. 1939 : 440 personnes. 1944 : 616. 1949 : 654, malgré la diminution de l'activité des services de l'économie de guerre. Il ne pourra se rallier au projet que s'il comporte une sérieuse diminution des dépenses qu'il prévoit.

M. Dupuis, lib., fait quelques remarques, demandant surtout que l'on fasse célérité pour que le projet puisse être voté rapidement. Il reste encore aux communes et sociétés semi-officielles de voir si elles seront capables de payer les traitements indiqués sans recourir à de nouvelles ressources fiscales. M. Luc de Meuron, soc., désire que l'on fixe enfin le statut des maîtres des cours professionnels complémentaires (pour apprentis artisans et commerciaux), dont le rapport du Conseil d'Etat ne fait pas mention. Il regrette qu'on n'ait pas pu prévoir la stabilisation des traitements à 100% comme avant la guerre. Il souligne que les sept associations de personnel de l'Etat ont été d'accord avec le projet, ce qui prouve la confiance dont jouit le gouvernement auprès du corps de fonctionnaires. M. Fr. Faessler, PPN, approuve lui aussi à la fois le projet et son renvoi à une commission.

M. Corswant, POP, estime que nombre de députés préparant déjà fort habilement l'échec de la loi devant le peuple. Et, tout en étant d'accord avec l'ensemble du projet, tout en approuvant le renvoi à une commission, il tient à dire que l'on ne fait pas ici un cadeau à nos fonctionnaires, mais oeuvre de justice. Toutes les revendications des employés n'ont pas été admises. Enfin, M. Corswant demande énergiquement la réduction des heures dans l'enseignement surtout supérieur, afin que les professeurs puissent mieux préparer leurs leçons, et plus important encore, mieux corriger les épreuves écrites, scientifiquement et littérairement. M. Paul Rognon, rad., veut lui aussi que l'on prévienne d'avance les charges que le projet cantonal imposera aux communes et aux caisses de retraite. Il eût fallu prendre contact avec les communes, surtout en ce qui concerne les traitements du corps enseignant. Il craint que l'effet rétroactif au 1er janvier 1950 ne charge trop les finances communales.

M. René Robert, soc. : « Jamais des salariés n'ont obtenu pleine satisfaction dans leurs demandes. N'est-ce pas, M. de Coulon ? » A quoi le député libéral répond : « Et pourtant vous vous êtes donné bien de la peine ! » (Rires). Il faut faire oeuvre équitable, et ne pas avoir peur du verdict populaire. Si le peuple neuchâtelois est intelligent, il suivra l'avis du Grand Conseil et du gouvernement. M. Alfred Landry, lib., propose au Conseil d'Etat de revoir la question du rapport des charges canton-communes dans la question de l'enseignement. M. Steiger, P. O. P., insiste sur l'importance du sacrifice consenti par les fonctionnaires durant la crise et la guerre, qui se chiffrent par millions : ce fut une économie autant pour les communes que pour le canton, ce que les premières, si elles ont à faire aujourd'hui, un sacrifice, ne doivent pas oublier. Et que les petites communes mettent leurs impôts aux taux des grandes villes du canton !

M. Henri Perret, soc., rappelle lui aussi les sacrifices consentis par les fonctionnaires. Il attire l'attention sur la situation financière de l'Etat, qui lui a permis de faire des cadeaux aux contribuables, et qui doit aussi lui donner les moyens de payer normalement ses employés. Enfin, le recrutement en personnel qualifié a été assez largement compromis ces dernières années pour que l'on améliore les conditions de salaires des fonctionnaires dans une mesure suffisante, afin que nos écoles et l'administration ne se trouvent pas bientôt devant une situation sans issue. M. F. Humbert-Droz, soc., opine dans le même sens.

## Réponse du Conseil d'Etat

M. P. A. Leuba, président du Conseil d'Etat, répond que le gouvernement, qui a toujours calqué son attitude quant aux salaires sur celle de la Confédération, a attendu les résultats de la votation fédérale, puis travaillé d'arrache-pied pour arriver à donner son rapport. Or il tient que le projet soit soumis au vote du peuple avant la

fin du premier semestre, afin que l'effet au 1er janvier 1950 puisse être assuré aux fonctionnaires. De toute évidence, ce projet devait être renvoyé à une commission. Il y a encore quantité de questions à voir avant que l'on puisse adopter un si vaste plan dans son aspect définitif.

M. Edmond Guinand, chef du Département des finances, regrette de n'avoir pu donner de rapport sur la question des caisses de retraite, si une fusion entre les trois caisses de retraite existant actuellement dans le personnel de l'Etat peut se faire ou non : toute la question est entre les mains des experts. Il répond ensuite à toute une série de questions des députés, précisant qu'il faut faire un tout du problème des traitements des titulaires de fonctions publiques.

M. Jean Humbert, chef du Département de l'industrie, répond à M. de Meuron au sujet du personnel de l'enseignement complémentaire professionnel. Celui-ci se divise en deux parties : branches générales et spécialisées, l'un donné par des instituteurs, l'autre par des professeurs ou des maîtres d'Etat : il est important de conserver ces derniers, car si nous nommions des techniciens à postes complets, nous perdrons le bénéfice d'un enseignement donné par des gens en contact avec la profession.

M. Camille Brandt, chef du département de l'Instruction publique, traite la question des rapports de l'Etat-Communes. Comment consulter les communes quand l'Etat étudie une loi, et sur quelle base ? D'autre part, il est de fait que notre corps enseignant était insuffisamment payé : l'opinion de telle ou telle commune ne change rien à l'affaire. Enfin, il s'oppose à un changement dans la répartition des charges pour l'enseignement.

Nombre d'heures dans l'enseignement secondaire : on demandait la réduction de 24 à 20 h. M. Brandt ne pense pas que 24 h. soit excessif. Lorsqu'un poste exigera de nombreuses heures de correction, on pourra en tenir compte, de même qu'en faveur d'un maître âgé et fatigué. Mais il était extrêmement dangereux de lier cette question à celle du relèvement des salaires.

**PAR 88 VOIX SANS OPPOSITION, LE PROJET EST PRIS EN CONSIDERATION, PUIS IL EST RENVOYÉ À UNE COMMISSION DE 15 MEMBRES.**

## Deux propositions acceptées

Le Grand Conseil vote ensuite un crédit de 132,000 fr. ; couvert par cinq annuités de fr. 26,400.— pour l'achat de machines comptables pour moderniser la comptabilité de l'Etat, celle de la Préfecture des Montagnes et celle du service automobiles.

Nouvelle convention entre l'Etat de Neuchâtel et la « Neuchâtel Asphalte Company Limited » : il s'agit en fait de modifier le règlement qui lie depuis cinquante ans l'Etat à la compagnie anglaise qui exploite les mines d'asphalte du Val-de-Travers. Les expéditions annuelles de cette entreprise sont de 5 à 15,000 tonnes, sur lesquelles elle paye environ 36 à 85,000 fr. de redevance à l'Etat suivant les années. Mais elle ne paye pas d'impôts, tout en réglant la moitié de ses impôts à Travers et à Couvet, jusqu'à concurrence de fr. 5000. MM. Fluckiger, Petitpierre, Charles Roulet, Losey, Humbert-Droz, Corswant et Chs Borel interviennent. M. P. A. Leuba répond que l'asphalte se voit de plus en plus remplacé par d'autres produits de revêtement des routes. On peut donc se déclarer heureux que la Compagnie anglaise ait demandé de renouveler la convention, dans des termes identiques à ceux de 1935. Toute augmentation des redevances était exclue, du fait des frais d'exploitation élevés à Travers et des difficultés d'écoulement des produits.

La proposition de l'Exécutif est admise à l'unanimité.

## Interpellations

### Chômage

Les soussignés demandent au Conseil d'Etat :

1. quelles mesures il envisage de prendre pour assurer l'existence des chômeurs qui auront épuisé leurs 90 jours d'indemnisation aux caisses de chômage ?

2. s'il est disposé à intervenir auprès du Conseil fédéral pour que ce dernier prenne sans tarder un arrêté modifiant celui de juillet 1942, dans le sens des dispositions de la loi en préparation, soit :

a) adaptation des indemnités quotidiennes à l'augmentation du coût de la vie,

b) indemnisation du chômage partiel selon la formule du chômage complet,

3. prolongation de la durée des secours de chômage au delà de 90 jours.

Henri Borel et consorts.

## Interdiction d'orateurs étrangers

Le Conseil d'Etat peut-il indiquer pourquoi et dans quelle mesure il a accepté de mettre, un jour de 1er mars, la police cantonale au service de la politique d'interdiction pratiquée par le Conseil fédéral contre le sentiment unanime de notre population ? Quelles démarches a-t-il entreprises pour que cessent les interdictions d'orateurs étrangers prononcées à Berne, alors qu'en principe les cantons sont maintenant compétents, et quels résultats a-t-il obtenus ?

André Corswant et consorts.

## Scandale des fortifications

La nouvelle que de graves maversations ont été commises par plusieurs entreprises chargées de la construction d'ouvrages fortifiés a provoqué partout en Suisse une inquiétude et une indignation justifiées. Cette inquiétude et cette indignation ont été augmentées encore dans notre canton, par le fait que les sabotages signalés intéressaient une ligne de fortins d'une vingtaine de kilomètres dont la défense était confiée aux troupes neuchâteloises. Une entreprise établie dans le canton est au nombre des inculpés dont les noms ont été officiellement publiés.

A tort ou à raison, cette firme passe pour être plutôt favorisée dans l'attribution des travaux de l'Etat de Neuchâtel. On voit là une raison de penser que si elle a pu construire des fortins dans le canton de Berne, elle n'a probablement pas été oubliée dans nos régions.

Les faits déjà connus permettent de se demander quelle confiance leurs occupants forcés pourraient avoir encore en des ouvrages qui ne sont fortifiés que de nom et d'apparence et qui deviendraient vraisemblablement les tombeaux de leurs défenseurs.

Le Conseil d'Etat s'est-il occupé de ces actes de trahison, aussi graves, si non plus, que la plupart de ceux qui ont conduit pendant la dernière guerre leurs auteurs devant les pelotons d'exécution ? Peut-il nous garantir que les fortins construits sur le territoire cantonal et ceux qui, ailleurs, devront être occupés par nos soldats, ont été soumis à des épreuves destinées à en éprouver la solidité ?

A-t-il des raisons de penser que le mal ainsi fait sera réparé, dans toute la mesure du possible, moralement et matériellement ?

Peut-il nous donner l'assurance que les coupables en supporteront, dans la mesure où cela dépendra de lui, les conséquences financières, puisque l'action pénale engagée est déjà confiée à une autorité judiciaire fédérale ?

René Robert et consorts.

Le « scandale du béton » a provoqué, à juste titre, un vif mécontentement au sein de la population. Plusieurs associations ont voté des résolutions demandant que soient sévèrement punis ceux qui, par leurs agissements, ont gravement compromis la défense du pays. Pour calmer l'opinion, les autorités fédérales ont cru devoir publier des noms. Le nom d'une entreprise neuchâteloise a été cité. Le Conseil d'Etat est-il à même de renseigner le Grand Conseil au sujet de cette affaire ? L'enquête est-elle terminée ? Un acte d'accusation a-t-il été dressé ? L'entreprise neuchâteloise en cause est-elle véritablement compromise en cette affaire ? Si oui, quelle attitude le Conseil d'Etat prendra-t-il à l'égard de cette entreprise, en ce qui concerne les travaux intéressants l'Etat, en attendant qu'un jugement soit intervenu ?

Julien Girard.

## Conséquences pour notre canton du régime financier de la Confédération

Le Conseil d'Etat est prié de faire rapport au Grand Conseil sur les répercussions qu'entraîneraient, pour notre canton, les nouvelles dispositions constitutionnelles sur le régime financier de la Confédération, récemment adoptées par les Chambres.

Notre canton ne perdrait-il pas : 2.700.000 fr. sur sa part à l'impôt de défense nationale, 930.000 fr. sur sa part, au bénéfice de la Banque nationale, au produit du droit de timbre, au produit de la taxe militaire,

369.000 fr. de subventions par le jeu de la péréquation entre les cantons ? Ne devrait-on pas payer un « contingent » de 2.378.000 fr. ?

Ne résulterait-il pas de ces diminutions de recettes et de cette augmentation considérable de dépenses une charge nouvelle de 6.470.000 fr. pour nos finances cantonales (somme représentant le 27,9 % de nos impôts) ? Pour y faire face, quelles seraient les mesures envisagées par le Conseil d'Etat ?

Pense-t-il demander un effort fiscal accru aux contribuables qui, à cause de la modestie de leurs ressources, ne sont pas imposables actuellement au titre de l'impôt sur la défense nationale ?

La solution proposée par l'Assemblée fédérale lui paraît-elle compatible avec la défense des intérêts économiques et sociaux du peuple neuchâtelois.

Henri Perret et consorts.

# L'actualité suisse

## La situation du marché du travail s'améliore

BERNE, 18. — Ag. — Le marché du travail s'est encore sensiblement allégé pendant le mois de mars, sous l'influence de la reprise printanière qui s'est manifestée dans l'activité des professions tributaires de la saison. De 30.177 qui a marqué à fin janvier le point culminant du chômage hivernal, le nombre total des chômeurs complets en quête d'un emploi s'est progressivement abaissé à 20.440 à fin février, puis à 10.840 à fin mars. C'était toutefois encore 3579 de plus qu'à fin mars 1949. Par rapport à la fin du mois précédent, le nombre des chômeurs a diminué de 9600. A elle seule, l'industrie de la construction a enregistré une diminution de 7198. Mais la plupart des autres groupes professionnels accusent aussi des nombres en régression sensible, très sensible même pour certains d'entre eux, notamment pour le groupe des métaux et machines, celui des manoeuvres et journaliers et celui des ouvriers du bois. D'autre part, l'offre d'emploi a continué à progresser dans une notable mesure, principalement sous l'action d'influences saisonnières.

## Le sixième attentat (grave, cette fois) à Biasca...

BIASCA, 18. — Ag. — Lundi soir vers 20 h. 30, une forte explosion a alerté la population de Biasca. Des inconnus ont lancé contre la façade centrale de la maison communale un engin qui a fait explosion. Toutes les vitres de la salle de gymnastique, où se trouvaient à ce moment quelque 20 jeunes filles avec leur moniteur, ont volé en éclats. Les dégâts sont importants.

C'est le sixième attentat qu'on signale à Biasca depuis une année.

## Chronique neuchâteloise

### Un week-end chargé !

(Corr.) — Un malfaiteur a cambriolé pendant le dernier week-end 5 maisons ou chalets à Cressier, entre Rochefort et Montmolin, près de Gorgier (dans un chalet propriété d'un Chaux-de-Fonnier) et dans la région de l'Abbaye de Bevaix. Il s'est emparé de vêtements et de victuailles.

## La Chaux-de-Fonds

### Collision.

Lundi à 12 h. 05, deux motos sont entrées en collision aux Petites-Crosettes. Dégâts matériels aux deux véhicules.

### Commencement d'incendie.

Lundi à 12 h. 25, dans l'immeuble sis au No. 49 de la rue Combe-Grieurin, un commencement d'incendie a éclaté au rez-de-chaussée ouest. Un récipient de benzine dans lequel trempeait un manteau dégagait des gaz qui prirent feu au contact de la chaudière en activité. La victime de cette imprudence fut brûlée au visage et au cuir chevelu. Elle reçut les soins du Dr Kaufmann. Nos vœux de prompt rétablissement.

Notons que sous la violence de l'explosion, les vitres de la chambre de bain furent pulvérisées.

## Après le message de Léopold III

# On prévoit encore de longs pourparlers

BRUXELLES, 18. — AFP — Aucun événement saillant n'a marqué lundi la situation politique intérieure, l'actualité étant occupée par les délibérations des ministres du Pacte de Bruxelles.

Tandis que le Parti socialiste invite la classe ouvrière à rester vigilante, la presse commente largement le message de Léopold III dans le sens indiqué par les différents partis : déception du côté de l'aile extrémiste des sociaux-chrétiens, demande de détails plus précis du côté libéral et socialiste. « Le Soir » reproduit l'avis d'un juriste sur la délégation des pouvoirs au prince héritier et estime cette manière de procéder contraire à la Constitution.

Le message royal n'a donc pas constitué, ainsi qu'on pouvait l'espérer, un tournant décisif essentiel de la crise, et de longues discussions semblent devoir s'engager tant dans la constitutionnalité de la délégation des pouvoirs que sur son opportunité.

Aujourd'hui à midi, M. Van Zeeland sera reçu par le prince régent, et ce n'est qu'à ce moment qu'on pourra éventuellement connaître les incidences du message royal sur la formation du

## Après les examens de fin d'apprentissage d'employés de commerce et vendeurs.

### La cérémonie de clôture

Après quatre journées d'épreuves, les quelque 61 candidats des Montagnes neuchâteloises au diplôme fédéral d'employé de commerce et vendeur participèrent, samedi 15 avril, à la cérémonie officielle de clôture des examens.

Il appartint à M. Pierre Loeffel, président de la Commission des Montagnes, de saluer la présence du représentant de l'Office cantonal du travail, ainsi que des membres de la Commission cantonale et du corps enseignant de l'Ecole commerciale de la Société suisse des commerçants. A tous ces collaborateurs actifs qui participèrent à l'organisation de la session d'examen et en particulier à M. Paul Grieshaber, secrétaire, il adressa ses vifs remerciements. Il invita les nouveaux diplômés à prendre conscience du rôle qu'ils sont désormais appelés à jouer et pour lequel ils détiennent une qualité maîtresse : la jeunesse. « Vous n'êtes pas trop jeunes pour vous rendre utiles, pour vous faire apprécier et pour mettre vos capacités au service des autres, leur dit-il. Vous n'êtes pas trop jeunes pour savoir prendre vos responsabilités, vous n'êtes pas trop jeunes pour accomplir honorablement votre travail. »

M. Emile Rutti, représentant de l'Office cantonal du travail, se plut à relever les excellents résultats obtenus au cours de la session tant par les employés de commerce que par les vendeurs. C'est sur une note gaie qu'il dit prendre officiellement congé d'apprentis qu'il a eu le plaisir de suivre et de conseiller durant le temps de leur apprentissage.

De magnifiques prix furent attribués aux candidats les plus méritants lors de la remise des diplômes. Un représentant des élèves de l'Ecole commerciale de la Société suisse des commerçants de notre ville se fit un plaisir de remercier ses professeurs en termes élégants et eut la délicatesse de remettre à Mlle S. V. Pfenniger une gerbe de fleurs en témoignage de reconnaissance.

A l'issue de la cérémonie, ce sont 32 employés de commerce et 23 vendeurs qui eurent la satisfaction de recueillir le fruit de leurs efforts.

### Palmarès

Vendeuses. — 1. Dutartre Paulette, 1,3 ; 2. Robellaz Eglantine et Notz Madeleine, 1,4. Obtiennent en outre le diplôme : Brusa Rose, Cerutti Silvia, Droz Lil., Droz Or., Farine Germ., Flühmann Germaine, Frascotti Eliane, Grenacher Raymonde, Heimgier Felicitia, Jobin Georgette, Mojon Janine, Muller Edith, Perret Daisy, Robert Huguette, Robert Jacqueline, Schlaeppli Jacqueline, Schneider Francine, Ummel Marguerite, Von Kaenel Yvonne, Werthmüller Liliane.

Employés de commerce. — 1 ex-aequo. Aebersold Hans et Oppliger Jean-Pierre, 1,1 ; 3. Chiquet Anne-Marie, 1,2 ; 4 ex-aequo. Gindrat Marc-Louis, Peter Madeleine et Mayer Louis 1,3.

Obtiennent en outre le diplôme : Aubry André, Bandelier Andrée, Brodbeck Maurice, Calame Ginette, Drexler Michel, Ducommun Pierre-Lucien, Etienne Maurice, Girardier Jean-Pierre, Girardier Yvette, Guggisberg Simone, Gysel Arthur, Hirschy Monique, Houriet Richard, Huguenin Samuel, Jeanmonod Hélène, Léhot Simone, Lenz René, Matthey Liliane, Meyrat Jean-Maurice, Miéville Jane, Monnin Yvette, Quenet Ginette, Receveur Collette, Ruedin Michel, Richard Charles-Henri, Vuilleumier Jacqueline.

## Sports

### Le cross local de l'Olympic

Cette épreuve, organisée par la SEP l'Olympic, s'est disputée samedi sur un parcours tracé aux environs des Com-

bettes. Malheureusement, le temps épouvantable et la neige rebutèrent bon nombre de concurrents et les déflections furent nombreuses, d'autant plus que les meilleurs crossmen de l'Olympic participant aux Championnats suisses le dimanche à St-Imier, voulaient se réserver.

Les conditions atmosphériques et le terrain extrêmement lourd rendirent la course très difficile et les coureurs durent fournir un gros effort. Malgré tout, la lutte fut serrée entre les quelques courageux qui osèrent affronter les intempéries.

### RESULTATS

Juniors : 1. Bouverat Willy (Jeunesse catholique), 7' 16" (1 tour).

Cat. B. (1 tour) : 1. Berner Rudolf (Olympic), 6' 36" ; 2. Schmutz Marcel (Police locale), 6' 55" ; 3. Egé René (Boxing-Club), 7' 31" ; 4. ex-aequo : Koechli F. et Treuthard G. (Police locale), 7' 40".

Cat. A (2 tours) : 1. Olgiati F., 13' 36" ; 2. Herren A., 14' 47" ; 3. Hirschy N. ; 4. Gasser Walter ; 5. Nussbaum G., tous de l'Olympic.

## Chronique horlogère

### Le récent accord anglo-suisse et l'horlogerie

Nos négociateurs viennent d'obtenir toute une série de résultats intéressants en ce qui concerne l'importation de produits suisses en Grande-Bretagne. Certains bénéficieront d'une forme très particulière d'Open General Licence consistant en une liberté temporelle par le fait que le projet d'accord fixe néanmoins un plafond global. Dans le domaine des soldisant « less essentials » les positions traditionnelles ont dans l'ensemble été à peu près sauvegardées. En particulier pour l'exportation en Grande-Bretagne de montres, mouvements et réveils, nous disposerons d'un contingent annuel de 20,8 mill. de fr. pour lequel des licences d'importation seront émises du côté anglais. Une innovation est constituée par la fixation d'un contingent contractuel pour les fournitures de rhabillage.

Pour les autres pays rattachés au sterling, les contingents globaux seront attribués cette année aux différents industries d'exportation sur une base entièrement nouvelle. Aussi ne peut-on encore se faire une idée exacte de nos exportations vers ces pays. En particulier, il y a lieu d'attendre les résultats des négociations qui seront engagées avec certains d'entre eux, Les Indes et l'Australie entre autres.

## A l'extérieur

### Au moment où il allait être remis en liberté

### Henri Béraud frappé de congestion cérébrale

PARIS, 18. — AFP — Le polémiste Henri Béraud, de l'hebdomadaire « Gringoire », a été frappé d'une congestion cérébrale au pénitencier de Saint-Martin-de-Ré.

Il avait été condamné à mort le 29 décembre 1944 pour son activité journalistique antialliée sous l'occupation. Grâcié par le général de Gaulle, chef du gouvernement provisoire, sa peine avait successivement été commuée en prison à vie, puis vingt ans de travaux forcés, et enfin dix ans de détention.

Henri Béraud venait d'accomplir la moitié de cette peine et pouvait de ce fait bénéficier d'une mise en liberté sous conditions. Le bruit avait couru ces derniers temps qu'il quitterait bientôt la citadelle de l'île de Ré où il possédait jadis une propriété « Les Trois Bicoques ».

### On redoute une attaque (brusquée) de M. Churchill lors de la présentation du budget britannique

LONDRES, 18. — Reuter. — Les ministres travaillistes ont adressé lundi soir à leurs amis politiques de la Chambre des Communes l'invitation de se tenir prêts à faire face à toute tentative éventuelle de M. Churchill de renverser le gouvernement, mardi, lors de la présentation du budget.

Les milieux gouvernementaux déclarent que l'opposition conservatrice pourrait provoquer une surprise dramatique en imposant immédiatement le vote sur le budget après qu'il eut été exposé par sir Stafford Cripps, chancelier de l'Echiquier.

### Le magnat du cinéma anglais en difficultés

LONDRES, 18. — Le 30 mai seront vendues aux enchères cinq salles qui sont la propriété du groupe d'Arthur Rank, magnat du cinéma. Ce sont le théâtre du Jardin d'Hiver, le Super-Cinéma, le théâtre de l'Hippodrome, le théâtre Shakespeare et le Moor Hall, ainsi que deux autres terrains destinés primitivement à la construction.

### Vu la terreur...

## Un diplomate polonais en Finlande se réfugie en Suède

STOCKHOLM, 18. — AFP. — M. Wlotzumirz Umiatowski, chargé d'affaires polonais en Finlande, a rompu avec son gouvernement et, abandonnant son poste, s'est réfugié provisoirement en Suède, apprend-on ce matin à Stockholm.

M. Umiatowski, qui a quitté Helsinki hier soir, avait laissé dans son bureau une lettre dans laquelle il déclarait que « la terreur régnant au ministère polonais des affaires étrangères l'obligeait à quitter ses fonctions et à chercher asile en pays étranger ».

On croit savoir que M. Umiatowski a l'intention de se rendre en Argentine.

### Une bombe dans un avion

## Au dernier moment, il n'ose perpétrer son horrible crime

LOS ANGELES, 18. — AFP. — Une bombe a été découverte lundi à bord d'un avion qui s'appretait à décoller de l'aéroport de Los Angeles. Quelques minutes après, la police a arrêté un nommé John Grant, dont la femme et les deux enfants avaient pris place à bord de l'appareil.

L'engin n'a heureusement pas explosé et c'est grâce à la fumée qui se dégageait de la valise où il avait été placé qu'il a pu être découvert.

C'est Grant, lui-même, qui affolé par l'idée que l'avion allait prendre feu a donné l'alarme et signalé la présence de la bombe, due à sa fabrication, dans la carlingue. Il a avoué que, criblé de dettes, il avait pris une assurance de 25,000 dollars sur la vie de sa femme et de ses deux filles et qu'il se préparait à toucher cette somme dès que la bombe aurait eu fait son oeuvre.

### La tempête en Italie

## De violents orages causent des dégâts considérables

MILAN, 18. — Reuter. — Le vent violent de lundi a endommagé des maisons dans la région de Brescia, rendu des ponts impraticables et provoqué des inondations s'étendant sur 50 km. Il y a pour des millions de lires de dégâts. Nombre de routes sont coupées et plusieurs localités sont privées d'énergie électrique.

La tempête, accompagnée de fortes pluies et parfois de grêle, a provoqué ces trois derniers jours des dommages aux cultures dans plusieurs autres régions d'Italie.

### Des bruits insistants

## Staline serait gravement malade

BERLIN, 18. — United Press. — Le service de renseignement américain en Allemagne signale que les bruits selon lesquels l'état de santé du généralissime Staline se serait aggravé ces derniers temps, ont beaucoup augmenté depuis quelques semaines. On rappelle qu'ils sont devenus insistants depuis le jour où le « Newsweek », revue américaine, a publié la nouvelle selon laquelle la tête, sur la photographie de Staline, publiée par la presse soviétique lors des élections parlementaires en Russie, correspondait à celle d'une photographie prise il y a plusieurs années.

## RADIO

### Mardi 18 avril

Sottens : 12.46 Inf. 13.00 Bonjour de Jack Rollan. 13.10 Orchestres en vogue. 13.30 Compositeurs suisses. 13.50 Chansons. 16.29 Signal horaire. 16.30 Emission commune. 17.30 L'inventeur de l'art orthopédique. 17.40 Mélodies de Brahms. 18.00 Balades helvétiques. 18.30 Cinéma-magazine. 18.55 Le micro dans la vie. 19.15 Informations. 19.25 Le miroir du temps. 19.40 Demi-teintes. 19.50 Le forum de Radio-Lausanne. 20.10 20,000 lieues en chansons. 20.30 Soirée théâtrale. Une épouse extraordinaire. Trois actes de Somerset Maugham. 22.30 Informations. 22.35 Musique contemporaine.

## BULLETIN DE BOURSE

### du 18 avril 1950

Zurich :	Cours du	
Obligations	17	18
3 1/2 % Féd. 42/ms	102.60	102.65
3 1/2 % Féd. 43/av.	108.35d	108 1/2
3 1/2 % Fd. 44/mal	108.30d	108 1/2
3 % Fédéral 49.	107.20	107 1/4
3 % C. F. F. 38.	104.80	104.90
Actions	Cours du	
Union B. Suisses	895	900
Société B. Suisse	490	500
Crédit Suisse...	799	810
Conti Lino...	222	222 d
Electro-Watt...	683	685
Interhandel...	740	743
Motor Colombus	539	541
Sag Série I...	76	75 1/4
Indelec	290	290
Italo-Suisse pr.	84	84
Réassurances	5740	5725
Winterthur Ac	5011	4975
Zurich Assur...	8175	8050
Aar-Tessin	1227	1230

### Zurich :

Actions	17	18
Oerlikon Accu.	400 d	395 d
Ad. Saurer	855	845
Aluminium	1900	1890
Bally	707	703
Brown Boveri	805	805
Acieries Fischer	815	810
Lonza	820	810
Atel. Oerlikon	572	575
Nestlé	1331	1352
Entrep. Sulzer	1725	1720
Baltimore	481/4	481/2
Pennsylvania RR	733/4	733/4
Sodec	591/2	593/4
Italo-Argentine	70	70
Royal Dutch	232 1/2	230 1/2
East. N.-Jersey	309	307 1/2
Stamman Kodak	209 1/2	209 d
Interg. Nickel	115 1/2	115
Montgomery W.	237 1/2	237
Allumettes B...	29	29
AMCA	26	26,85
SAFIT	105,0	104,0
FONSA, c. pré.	111	111 3/4

### Cours du

Genève :	Cours du	
Actions	17	18
Am. Sec. ord...	87 1/4	88
Canadian Pac.	67 3/4	68
Inst. Phys. au p.	219	218 d
Sécheron nom.	369	369
Séparator	116 d	115 d
S. K. F.	220	219 d
Bâle :	Cours du	
Ciba	2250	2225
Schappe Bale.	865 d	865 d
Chimiq. Sandoz	3157	3130
Hoffmann-La R.	4220	4220
Billets étrangers	Cours du	
Francs français	1,18	1,23
Livres Sterling	10,90	11,07
Dollars U. S. A.	4,27	4,31
Francs belges	8,49	8,60
Florins holland.	102	104
Lires italiennes	64	64
Marks allemands	82	87

Bulletin communiqué à titre indicatif par l'UNION DE BANQUES SUISSES

Beromünster : 12.40 Conc. 16.29 Sig. horaire. 16.30 Emission commune. 17.30 Accordéon. 18.00 Pour la jeunesse. 18.30 Mélodies. 19.00 Causerie. 19.30 Informations. Echo du temps. 20.00 Concert. 21.15 Causerie. 21.35 Violon et piano. 22.00 Informations. 22.05 Concert.

### Mercredi 19 avril

Sottens : 7.10 Le bonjour matinal. 7.15 Informations. 7.20 Inromptu matinal. 9.10 Emission radioscolaire. 9.40 Symphonie en ré, Mozart. 10.10 Emission radioscolaire. 10.40 Suite No 3 en ré majeur, Bach. 11.00 Emission commune. 12.15 Mélodies de Robert Stolz. 12.25 Le rail, la route, les ailes. 12.45 Signal horaire. 12.46 Informations. 12.55 Vous souvient-il ? 13.20 Au Musée de l'enregistrement. 13.45 La femme et les temps actuels. 16.00 L'Université des ondes. 16.29 Signal horaire. 16.30 Emission commune. 17.30 Le comte Kostia. Feuilleton. 17.50 Suite de danses espagnoles. 18.00 Au rendez-vous des benjamins. 18.30 Choeurs d'enfants. 18.45 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19.15 Informations. 19.25 Questionnez, on vous répondra. 19.45 Feuilles d'album. 20.25 La gazette musicale. 20.30 Concert symphonique par l'OSR. 22.30 Informations. 22.35 La voix du monde. 22.50 Le chemin du rêve.

Beromünster : 6.15 Informations. 6.20 Disques. 11.00 Emission commune. 12.15 Disques. 12.29 Signal horaire. 12.30 Informations. 12.40 Concert. 16.29 Signal horaire. 16.30 Emission commune. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Concert. 18.30 Causerie. 18.50 Disques. 19.00 Concert. 19.30 Informations. Echo du temps. 20.00 Concert. 20.20 Causerie. 20.40 Suite du concert. 21.00 Histoire d'une famille suisse. 21.40 Concert. 22.00 Informations. 22.05 La vie de Mozart.

### CINEMA-MEMENTO

SCALA : Les derniers jours de Pompei, f.  
CAPITOLE : La Vallée maudite, f.  
CORSO : Carrefour du Crime, f.  
EDEN : Riz amer, f.  
METROPOLE : Révolte au Pénitencier, f.  
REX : Sérénade espagnole, f.  
f. = parlé français. — v. o. = version originale sous-titrée français.

## BULLETIN TOURISTIQUE A.C.S. - L'IMPARTIAL

### Mardi 18 avril 1950

Etat général de nos routes à 8 heures du matin :

Vue des Alpes : praticable sans chaînes.  
La Cibourg : praticable sans chaînes.

Grand Garage des Montagnes S. A., automobiles, La Chaux-de-Fonds, téléphone 2.26.83. Adm. Otto Peter.

## LECTURE DE PLANS CHEZ SOI

Chaque employé ou ouvrier de la construction devrait savoir lire ou même dessiner un plan. Un cours rapide par correspondance de 3 mois est organisé par des ingénieurs et architectes diplômés. Succès assuré. Certificat. Début à n'importe quelle date. Indiquer profession en écrivant à l'Atelier-Ecole-Plan, Lausanne, 41, avenue de Cour. Tél. 3.06.69. AS 27014 L



**ELLES ONT GAGNÉ!**

**FAITES COMME ELLES... GROUPEZ-VOUS!**

**LOTÉRIE ROMANDE**

**TIRAGE 6 MAI**

# LINOLEUMS

## BALATUM

Le couvre-plancher idéal, grand choix de dessins et coloris, propreté et confort

**BAS PRIX**

largeur 200 cm, le m. . . . . **10.<sup>40</sup>**

## STRAGULA

Couvre-plancher, dessins variés, jolis coloris article très résistant

largeur 200 cm, le m. . . . . **8.-**

avec bordure, largeur 133 cm, le m. . . **6.-**

» » » 90 cm, le m. . . **4.-**

» » » 67 cm., le m. . . **3.-**

## LINO IMPRIME

très beaux dessins, largeur 200 cm., le m. . . . . **15.<sup>60</sup>**

### GRAND CHOIX DE LINOLEUMS INCRUSTES

granité - jaspé - ombré et marbré

**Pose par spécialistes**

Devis sur demande et sans engagements



### IMMEUBLE

à vendre  
**rue de la Ronde 20**  
7 logements  
Immeuble entièrement rénové  
S'adresser **P. FEISSLY**,  
gérant, Paix 39, 5680

### SIGRISWIL

AU LAC DE THOUNE  
800 mètres d'altitude

le lieu de vacances idéal vous invite cordialement  
**Repos absolu Soleil Air de montagne**  
Hôtel Bären Home p. conv. Niesenblick  
Pension Ruch Pension Stettler  
Hôtel Alpenruhe Pension Chalet Liselt  
Hôtel Adler Chalet Halde (privé)  
Home d'enf. Sunneschyn Home d'enf. Paradiesli  
Office de renseignements par tél. (033) 5.71.35

*Cartes de visite* **BEAU CHOIX**  
**IMPRIMERIE COURVOISIER S. A.**

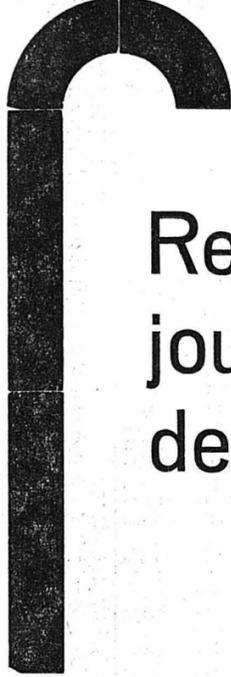
### HAUTE MODE

## CHAPEAUX

MODÈLES

pour dames dernières créations. Les réparations, transformations et teintures sont exécutées avec soin. 6144

**A L'ALSACIENNE**  
RUE NEUVE 10  
LA CHAUX-DE-FONDS



# Rentrée journalière des nouveautés de printemps

**m. Jaeger**

**CONFECTION pour dames**

Léopold-Robert 58  
Entrée côté sud-ouest

## HERNIE

Tous ceux qui souffrent d'une hernie seront intéressés par un procédé de contention qui ne comporte ni ressort ni pelote. Le NEO BARRERE création des établissements du Dr L. BARRERE, de PARIS, réalise ce progrès. Grâce à lui, les hernies même volumineuses, sont intégralement contenues, sans risque d'étranglement ou d'élargissement de l'anneau. Le NEO BARRERE agit comme une main, qui, posée à plat sur l'orifice, immobilise sans effort et dans tous les mouvements l'intestin dans sa cavité.

Nous vous invitons à venir essayer gratuitement le NEO BARRERE à  
NEUCHÂTEL, chez M. REBER, bandagiste, rue Saint-Maurice 7.

Ceintures ventrières BARRERE pour tous les cas de ptoses, descentes, évantrations, suite d'opération chez l'homme et chez la femme. Les ceintures BARRERE sont toujours taillées s/mesures.

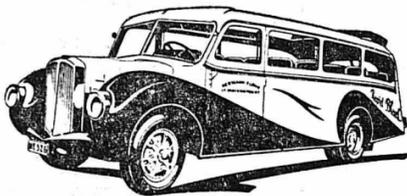
## BOIS DE FEU

façonné, rendu au bûcher, marchandise sèche, 1er choix

beau quartelage sapin le stère **Fr. 40.-**  
quartelage foyard le stère **Fr. 50.-**  
bois dur mélangé le stère **Fr. 45.-**  
beau quartelage foyard brut, devant la maison, le stère **Fr. 42.-**

Se recommande **M. Furer, Les Planchettes**

### Excursions Rapid Blanc



Dim. 23 avril **Foire de Bâle**  
Mardi 25 avril Départ 7 heures Fr. 12.-  
**Garage Glohr** Léopold-Robert 11a  
Téléphone 2.54.01



*Une caresse pour votre peau fine...*

Eau de roses de Grasse  
Fr. —.90 le dl.  
Le flacon original  
Fr. 5.-

**PARFUMERIE Robert**

*Paul Féval*

## Les Habits Noirs

— Patron, ne serrez pas trop fort ! intercéda-t-il. Je suis une pauvre créature.

Mais il ajouta d'un accent étrange :

— Quoique un homme robuste, dans votre position, ne vaille pas un écopé comme moi. Raisonnons : vous n'avez qu'une main ; si vous ne me lâchez pas, je peux vous poignarder à mon aise, et, si vous me lâchez, bonsoir les voisins !

La respiration oppressée de Lecoq siffla dans sa poitrine.

— En sommes-nous là, bonhomme, hé ! gronda-t-il ; tu oublies une troisième possibilité : au premier mouvement que tu fais, je te soulève et je te brise le crâne contre la caisse.

— Et puis vous attendez, l'arme au bras, on peut le dire, riposta Trois-Pattes en ricanant, l'arrivée des camarades d'un côté, l'entrée des corbeaux de l'autre... Car ce diable de Bruneau a dû fouiller en long et en large son chemin de taupe. On vous regardait là-bas, dans le bal, surtout le chef de division Kuhn et le conseiller Roland, comme s'ils avaient su que vous aviez la bonté de vous occuper d'Etienne Roland et de

Maurice Kuhn, leurs fils, en même temps que de M. Michel et de la jeune Edmée Leber.

— Tu veux celle-là ! s'écria Lecoq avec rage.

Trois-Pattes répondit :

— J'aime les femmes !

— Tu es le plus fort, dit-il, comptons. Que veux-tu ?

— Oh ! répliqua Trois-Pattes, nous nous arrangerons toujours bien ensemble.

— Je t'offre deux cent mille francs du premier coup... Mais je veux savoir..

— Savoir quoi ?

— Comment es-tu ici ?

— J'ai mes petits moyens. J'ai pris les clefs dans la chambre de M. le baron Kuhn.

— Et pourquoi es-tu venu ?

— J'ai trouvé que vous étiez trop longtemps à la besogne.

— Tu es seul ?

— Vous savez bien que je ne mêle jamais.

— Veux-tu me délivrer ?

— C'est mon devoir et mon intérêt.

— Tâte ma poche.

— Voilà ! dit Trois-Pattes en avançant la main.

— Pas celle-ci ! s'écria vivement M. Lecoq.

— Ah ! fit Trois-Pattes, il y a donc quelque chose de bon dans celle-ci ?

— Mon tournevis est dans l'autre.

— Nous ne voyageons pas sans nos trousseaux, patron !

— L'as-tu ?

— Je l'ai ; ne bougez pas. C'est drôle tout de même l'histoire de ce brassard ! André Maynotte tirait bien s'il était ici à ma place !

Il s'interrompit pour demander :

— Vous souvenez-vous patron, vous m'avez dit une fois : Sans ce Bruneau, je t'étranglerais. L'idée vous avait poussé que j'étais André Maynotte, pas vrai ? Si vous n'aviez pas éteint votre lanterne, on verrait à faire mordre le tournevis... Ah bon ! voilà !

— Vous me faites mal ! gronda Lecoq avec angoisse.

— Patience ! ne bougez pas. J'y suis !

L'acier grinça ; il y eut un silence. Trois-Pattes travaillait, soutenu toujours par la main de M. Lecoq, qui allait se fatiguant. Les deux témoins de cette scène invisible, mais dont la parole avait fait jusqu'alors deviner les moindres détails, restaient immobiles et muets.

— On danse toujours là-bas, reprit Trois-Pattes ; voilà une vis d'arrachée. Combien y en a-t-il ? Onze ! Cela durera du temps.

— Il ne faut pas que cela dure, s'écria Lecoq, sans cacher son martyre ; hâtez-vous, au nom du diable !

— Je me hâte, patron. Avez-vous pu faire l'échange des faux billets contre les bons ?

— Non, les faux billets sont à mes pieds.

— Voulez-vous que j'opère la substitution ?

— Non... continuez votre besogne !

La voix de Lecoq, brève et dure, annonçait une fièvre intense. Il reprit, dans le besoin qu'il avait de parler :

— Quand je vous ai entendu entrer, j'allais faire ce que vous êtes en train d'essayer. Mais vous n'allez pas ! donnez-moi cela !

— Seconde vis arrachée ! fit Trois-Pattes.

Un soupir souleva la poitrine de Lecoq.

— J'ai éteint ma lanterne à tout hasard, reprit-il, ne sachant pas qui pouvait ainsi venir.

— Vous êtes un homme prudent, patron, et avisé. Voici la troisième vis. On dirait que j'ai fait ce métier-là toute ma vie !... Elle est bonne, dites-donc, l'idée de cet André Maynotte : avoir mis des hameçons plein le brassard ! La chose vous avait si bien réussi là-bas à Caen... Il savait donc aussi que M. Kuhn avait acheté la caisse Bancelle ?

— Voilà dix-sept ans qu'il me suit, comme un sauvage suit la piste d'un ennemi ! gronda Lecoq. La quatrième vis tient donc bien dur, bonhomme ?

Pour la seconde fois, Trois-Pattes toussa. Il y avait un second aveu, à tout le moins implicite. Lecoq ne protestait point contre ces mots : « La chose vous avait si bien réussi, là-bas à Caen ! »

— Des fois, dit Trois-Pattes, un peu de rouille... J'ai idée que ce coquin-là s'était glissé dans l'association, non pas pour voler, mais pour vous approcher de plus près.

— Sans Fanchette... commença Lecoq dont les dents grinçaient. Il ajouta : Dépêche, garçon ! Le colonel était le Maître, et le colonel ne voyait que par les yeux de la comtesse Corona.

— Oui, oui. Il a fait sa dernière affaire, le pauvre brave homme, mais ce n'est pas lui qui se serait laissé prendre par la patte ! Quand on s'est servi une fois d'une recette... Tenez bon ! voici la cinquième vis... et dire qu'ils avaient exposé l'objet chez la mère de la jeune Edmée, comme une relique !

(A suivre.)

# STOP!

**Famery**  
NOUVEAUTÉS  
La Chaix-De-Fruch  
LÉOPOLD-ROBERT, 30

## Pour vos fillettes

**ROBETTES** seulement 12.- 17.- 25.-  
**PULLOVERS** seulement 12.-  
**COSTUMES en tricot** seulement 45.- 58.- 69.-  
**MANTEAUX** seulement 39.- 49.-  
très chic 59.- 69.-

Lingerie pour fillettes vraiment intéressante

## Fraisiers

Ma sélection vous assure une récolte maximum, une garantie : 25 ans d'expérience

**MERVELLES DE BEX**, la reine des fraises à grand rendement, très grosses, de qualité supérieure, haute sélection de la maison : 50 p. Fr. 7.50; 100 p. 14.—  
Autres variétés recommandables : **SURPRISE DES HALLES**, très hâtive; **PANTHÈRE**, excellente pour conserves; **TARDIVE DE LÉOPOLD**, très rustique, et **MADAME MOUTOT** : 50 p. Fr. 7.—; 100 p. Fr. 13.—  
**WINSTON CHURCHILL**, excellente nouveauté, très vigoureuse à gros fruits rouges luisants : 50 p. Fr. 8.50; 100 p. Fr. 16.—  
Des quatre saisons sans filets : **REINE DES VALLÉES** et **BARON SOLEMACHER** : 50 p. Fr. 8.—; 100 p. Fr. 15.—

Expéditions soignée avec mode de culture et plantation

Pépinières, W. MARLÉTAZ, BEX, Tél. (025) 5 22 94

## AVANTAGEUX

Chaque mercredi et samedi sur la Plache du Marché ;

### Porc

Rôti à Fr. 5.90 le kg.  
Lard fumé à Fr. 6.80 le kg.  
Fricassée à Fr. 3.80 le kg.  
Saindoux à Fr. 3.— le kg.  
Salami à Fr. 1.20 les 100 g.  
Bœuf, veau, premier choix  
Jambon cuit renommé

Se recommande :

**Gustave Ischy**  
YVERDON



## ATTENTION !!!

Mercredi 19 avril, à l'occasion de la grande foire au bétail, le banc des 3 Biennois fera son grand déballage sur la place de l'Ours à des prix avantageux.  
La foire durera toute la journée.  
Se recommande, E. GRABER

## Tissus anglais à fr. 11.50

le mètre, 100% pure laine, larg. 135 cm., coloris mode, pour robes ou manteaux d'été.

Superbe choix en draperies anglaises pour costumes dames et messieurs, à prix très avantageux. 6067

Demandez-nous des échantillons

**CLOTH S. A.**

Fleurettes 53  
LAUSANNE

## Occasions Antiquités

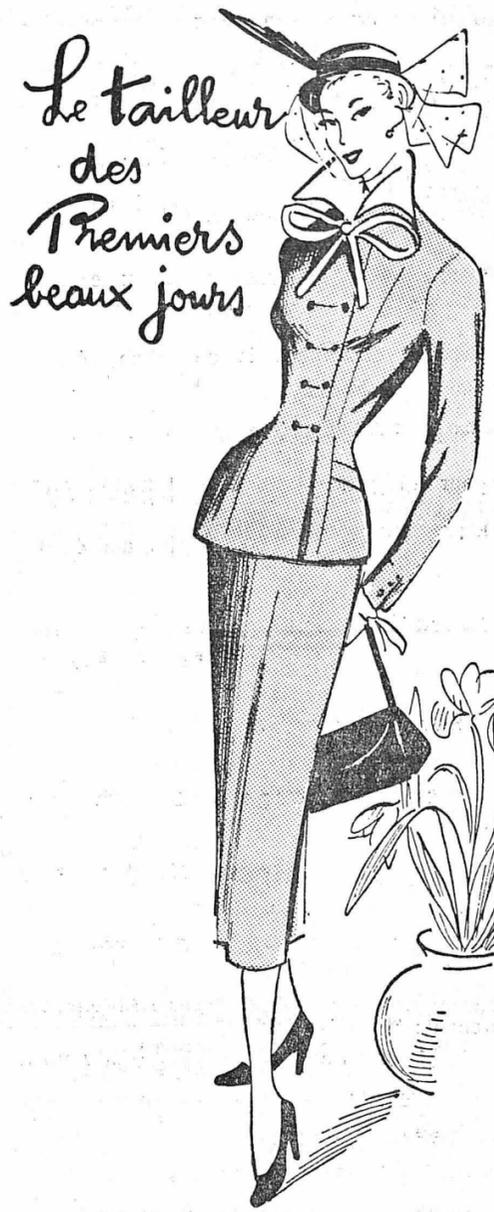
cause déménagement à vendre

1 buffet noyer XVIII<sup>e</sup> siècle.  
2 horloges antiques.  
6 tableaux, peinture et photo.  
1 salon sculpté, Louis XVI.  
1 bureau chêne naturel.  
1 haut-pupitre, chêne naturel.  
1 lustre hollandais, laiton massif.  
Anciennes gravures du Jura Neuchâtelais.

A voir, jeudi, vendredi et samedi au Bureau de la Maison Rurale, 3, rue Fritz-Courvoisier, La Chaix-de-Fonds, de 9 à 11 h. et de 17 à 19 heures. 6150

## Juventuti livre le trousseau complet. Avant tout la qualité

Grand choix et prix modérés  
**Maison de confiance**  
Demandez un devis aux  
**Magasins JUVENTUTI**  
S. JEANNERET



Voyez le chic de nos Modèles printaniers

Egalement grand choix en Manteaux vagues ou cintrés



Maison spécialisée

VOYEZ NOS DEVANTURES

## Moto

bon état de marche avec accessoires, à vendre, bas prix, au comptant, 100 cm<sup>3</sup>. — S'adresser Succès 13a, 2<sup>me</sup> étage, entre 18 et 20 h. 6146

A vendre un piano d'étude. Tél. 2.19.37. 6152

## A vendre plusieurs vaches

toutes prêtes au veau. S'adresser à M. Auguste Racine, Le Valanvron 3.

## Varices

Bas Ire QUALITÉ avec ou sans caoutchouc. BAS PRIX. Envois à choix. Indiquer tour du mollet. Rt. Michel, spécialiste, Mercerie 3, Lausanne. 4545

A vendre pousse-pousse. — S'adresser Ph.-H. Matthey 23, 3<sup>me</sup> étage, à droite. 6147

Grand Feuilleton de « L'Impartial »

41

## La sœur aînée ou Gzingalette

par Jules Mary

Marthe ne perdait pas un de ses gestes. Tout à coup, elle le voit qui s'assied sur une roche et se prend la tête dans ses mains.

A quod rêve-t-il ? Quelle tristesse profonde l'envahit ?

Il se relève. Elle le voit encore, au lieu de poursuivre sa route vers Le Thillot, revenir sur ses pas lentement.

Et il a tiré un papier de sa poche, qu'il déchire en cinquante morceaux, qu'il jette en l'air, que le vent enlève, emporte, disperse.

Il rentre au Géant de pierre, va droit chez lui et s'enferme.

Marthe est descendue : — Ah ! se disait-elle, je saurai ce qu'il lui a écrit, dussé-je y passer la journée... Elle se hâta.

Elle cherchait autour d'elle. Le chemin fuit entre des roches glissantes qui dégringolent en pente très raide vers la vallée. C'est une sorte de précipice de quinze ou vingt mètres de profondeur. C'est là que Jacques a jeté les morceaux éparpillés de la lettre. Elle en aperçoit un sur la mousse, presque à ses pieds ; elle le ramasse, y jette avidement les yeux, mais c'est un morceau de papier blanc... Elle en voit un autre... sur une pierre... le long de la pente... Elle descend, en se retenant aux pierres... Elle le ramasse... Elle ne s'est pas trompée... c'est bien l'écriture de Jacques... mais il n'y a là que des fins, des commencements de mots, rien qui puisse rassurer son

amour ou guider et affirmer sa jalousie... Il lui en faut d'autres... il les lui faut tous. Elle les aura... Elle risque sa vie, mais elle n'y songe guère... Elle descend, elle cherche. Bientôt ses chaussures sont déchirées sur les roches coupantes... bientôt ses mains s'ensanglantent aux épines et aux ronces. Elle n'y prend garde et cherche toujours.

Deux, trois, dix morceaux, vingt morceaux sont bientôt entre ses doigts. Elle les serre fiévreusement de peur qu'ils ne lui échappent. Et elle descend toujours.

De la vallée, des charretiers qui remontent le long de la Moselle l'aperçoivent, s'arrêtent pour la regarder et disent :

— Elle va se rompre le cou ! Elle n'en aperçoit plus. Elle remonte. Elle déchire ses genoux qui saignent. Dix fois, elle manquant pied. Enfin, elle se trouve sur le chemin.

Elle ne songe pas à regarder ce que contiennent tous ces débris. Chez elle, seule en sa chambre, elle aura le temps. Quand elle y entre, elle trouve Jacques qui, la voyant si défaite, dans un état lamentable, s'empresse auprès d'elle.

— D'où viens-tu ? Qu'as-tu fait ? Que t'est-il arrivé ?

— J'ai failli périr, dit-elle ; j'ai manqué pied en me promenant sur les roches ; heureusement, je me suis retenue.

— Quelle idée, aussi, quelle idée ! et qu'allais-tu faire sur les roches ?

— Je te le dis : me promener. Jacques est plus tendre ; ses yeux sont plus doux ; il l'embrasse ; elle se recule ; il la regarde avec surprise.

Alors, pour ne point se trahir, elle tend les lèvres en s'excusant :

— J'ai eu si peur, dit-elle. Il la laisse, inquiet ; elle peut s'enfermer chez elle. Sûre de ne pas être dérangée, elle tire de son sac un papier, mais elle ne peut lire, elle ne peut rien lire. Elle se sentait plus tranquille, mais sa surveillance devint plus étroite. Toute sa vie était concentrée dans ce qu'elle voulait savoir : son mari et Isabelle se voyaient-ils ?... Ils ne s'étaient pas vus. La lettre le prouvait, mais depuis la lettre ?

Isabelle avait refusé, mais refuserait-elle toujours ?

La première pensée qui lui était venue était de s'expliquer avec son mari. Puisqu'il aimait Isabelle, pourquoi avait-il épousé Marthe ? Elle eût voulu le lui demander.

Puis, son irritation fit place à une pensée plus féminine qui fit luire dans ses yeux la dernière de ses espérances.

Elle voulait lutter contre cet amour de Jacques, lui opposer son amour à elle, son dévouement, ses tendresses, son corsage tous les morceaux de la lettre et les étaler sur un guéridon.

Quel travail ! Quel supplice, plutôt !

Il en manque deux ou trois pour que les phrases soient complètes ; le vent les a emportés trop loin, hors de sa vue ; mais le sens est clair, ce qui reste est lisible.

Et elle les lit, elle les dévore, n'ayant plus de sang dans les veines, le cœur s'arrêtant de battre ; elle lit, reconstituant les mots qui manquent :

« Il m'est impossible de vivre plus longtemps sans vous voir. Il faut que je vous parle. Si ce que je devine est vrai, vous ne pouvez pas me refuser ou éviter l'entretien que je vous demande, que je vous supplie de m'accorder. J'ajoute que si ce que je devine est vrai, j'ai presque le droit d'exiger ce rendez-vous. L'aveu que je vous ai fait jadis de mon amour ne peut influencer votre décision et vous faire craindre de ma part quelque tentative désespérée. Je suis le mari de votre sœur. Vous pouvez et vous devez avoir confiance en moi, Isabelle... vous devez avoir foi en ma loyauté... »

La lettre ne semblait pas terminée là, mais elle n'avait pu retrouver le reste.

Peu lui importait d'ailleurs. Est-ce que ce qu'elle venait de lire ne lui en apprenait pas assez ? Trop hélas ! Tous ses doutes étaient confirmés.

Elle jeta la lettre au feu, regardant brûler cela avec horreur.

Tant qu'elle n'avait fait que soupçonner, il y avait place, en ses doutes, pour l'espérance. A présent qu'elle était sûre, la douleur était pres-

que insupportable. Nerveuse, extrême en tout, dans ses joies comme dans ses tristesses, elle sentit se briser tous les ressorts de sa vie. Frappée en plein cœur, elle était frappée mortellement.

Ce fut une lutte suprême, héroïque, où elle avait mis toute sa vie, où elle laisserait sa vie en cas de défaite.

Elle s'observa elle-même.

— Comment suis-je ? Est-ce que je mérite vraiment d'être aimée ? N'ai-je pas des défauts ? Lesquels ? Et suis-je assez belle pour lui plaire ?

Certes, elle avait toutes les qualités capables de faire le bonheur d'un homme. Très douce, d'une très grande finesse d'intelligence, elle guettait ce qui pouvait plaire à Jacques. Elle inventait mille distractions quand elle le voyait triste, et comprenait aussi, à certains de ces moments-là, qu'il valait mieux le laisser seul et que toute distraction lui paraîtrait plutôt pénible.

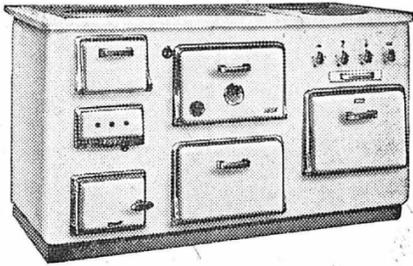
Elle se détailla devant une glace.

Elle était plutôt jolie et distinguée que belle.

Elle était de taille moyenne et bien prise, mais un peu maigre. Jamais, comme en ces jours funestes, elle ne fit autant d'observations sur elle-même. Elle avait les épaules trop délicates, la poitrine faible, et je ne sais quel air de souffrance répandu sur toute sa personne. Certains jours même elle n'était pas jolie, son teint devenait jaune, ses yeux restaient largement cernés ; ils brillaient toujours, mais d'une lueur qui n'annonçait point la santé ; le nez s'amincissait, les lèvres n'étaient plus rouges, les joues se creusaient. Tandis que d'autres fois, les joues étaient roses, le teint reposé, la bouche fraîche et vermeille. C'était alors qu'elle était jolie.

Tandis qu'Isabelle ! Certes, elle avait changé depuis quelque temps. Son visage trahissait les ravages d'une souffrance interne, vaillamment supportée peut-être, mais pénible et qui marquait sa trace profondément sur elle. Malgré cela, comme elle était supérieure à Marthe ! Elle était plus grande, plus forte. Elle avait des épaules de femme de vingt-cinq ans, la démarche souple, aisée d'une créature harmonieuse, équilibrée, chacun de ses gestes dénotait l'élégance, la simplicité

Propreté et économie avec



# TIBA

la cuisinière moderne de qualité qui répond à toutes les exigences

Différentes exécutions: combinée bois ou charbon et électricité, Avec ou sans chauffe-eau.

Adressez-vous en toute confiance à l'homme du métier

Représentant pour la région:

**W. Keller**  
Poëlier-fumiste  
Parc 1.

Foire de Bâle

Stand 4140  
Halle XII

## Fr. 950.--

c'est le prix de notre chambre à coucher en bouleau doré

comprenant: 1 armoire 3 portes, 1 coiffeuse avec glace cristal, 2 lits jumeaux, 2 tables de nuit dessus verre.

Ameublement

# ELZINGRE

Auvernier Tél. (038) 6.21.82

Mesdames, Messieurs, régénérez votre cuir chevelu et votre chevelure et ne tolérez plus de pellicules.

**Mlle MOSER** spécialiste expérimentée  
**PÉDICURE-MASSEUSE** diplômée

PARC 25 - Téléphone 2.35.95

Nous expédions directement de la fabrique et à des prix de fabrique contre remboursement

### gaufrettes

de première qualité, Fr. 3.20 le kg.

### biscuits mélangés

avec des gaufrettes à Fr. 3.80 + port et emballage. Toujours frais et croquants.

**VOWA S. A., Fabrique de biscuits et gaufrettes, Gartenstr. 9, Wettingen.**

A VENDRE

## piano

état de neuf, noyer poli, cadre de fer. Revendeurs s'abstenir. S'adresser rue de la Serre 97, au 3e étage, à droite. 6127

## A vendre

Cuisinière à gaz émaillée blanc, 4 feux, four et chauffe-plats fermé, fr. 250.- avec casseroles.

Une grande coupeuse pour potager à bois, fr. 8.-.

Un chevalier de lessiverie, fr. 12.-.

S'adresser rue du Nord 60, au 2me étage, de 18 à 20 heures. 6111

## Appartement à louer

dans une propriété aux abords immédiats de la ville. Convientrait pour retraité ou personne pouvant s'occuper entre les heures, de l'entretien du jardin.

Offres avec références sous chiffre P. D. 6043 au bureau de L'Impartial.

On échangerait

## logement

de 2 pièces, chauffage central, près Place du Marché, contre un de 3 pièces, de préférence quartier ouest.

Ecrire sous chiffre O. V. 6038 au bur. de L'Impartial.

## Appartement

pour personne seule, 2 ou 1 pièce est cherché, éventuellement chambre indépendante non meublée. Ecrire sous chiffre C. N. 5992 au bureau de L'Impartial.

## LA GLANEUSE

Rocher 7

La Chaux-de-Fonds  
Tél. 2.15.13

Reçu un solde de pantalons neufs pour l'été, forme tennis, se portant avec ou sans bretelles, à revers, poche revolver. 5858

Prix très avantageux

## Radium

Personne ayant l'habitude du travail soigné, cherche posage à domicile.

Ecrire sous chiffre N. F. 6137 au bur. de L'Impartial.

## Apprentie de bureau

Jeune fille de 16 ans, quittant l'école secondaire, cherche place comme apprentie de bureau ou vendeuse. S'adresser au bur. de L'Impartial. 6079

## Mise en marche

On engagerait metteurs en marche connaissant le montage de finissages.

Faire offres sous chiffre O. H. 6151, au bureau de L'Impartial.

ON CHERCHE DE SUITE

## sommelière

dans bon petit café de la ville.

Ecrire sous chiffre O. Y. 6169, au bureau de L'Impartial.

## Potager

à bois, 3 trous, en bon état, est demandé à acheter. — Faire offres avec prix sous chiffre O. J. 6116 au bureau de L'Impartial.

## A vendre

vélo de course Mondia, spécial, en parfait état, ainsi qu'une poussette Royal Eka, beige.

S'adresser au bureau de L'Impartial. 6164

## Magasin

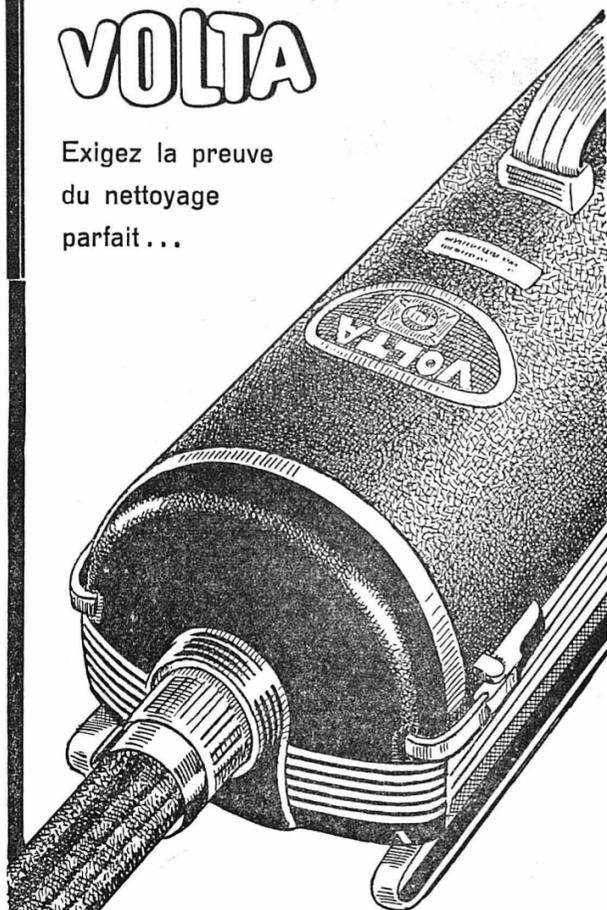
avec arrière-magasin, Serre 37, est à louer de suite. Convientrait éventuellement pour atelier de cordonnerie. S'adresser à M. Mau, rue du Nord 62. Tél. 2.42.19. 6149

## Jeune homme

cherche place comme chauffeur ou aide-chauffeur. — Faire offres sous chiffre O. D. 6145 au bureau de L'Impartial.

# VOLTA

Exigez la preuve du nettoyage parfait...



des matelas, fauteuils, divans, rideaux, dans les fentes, sous les meubles lourds et bas, dans les coins et même des tapis fixés au sol — vous comprendrez alors pourquoi le VOLTA, la marque réputée, est l'appareil le plus vendu par le spécialiste.

Sa performance, sa construction impeccable et robuste en font l'aspirateur le plus demandé (puissance: 1350 mm. à la colonne d'eau). Le plus moderne sur le marché — un chef-d'oeuvre suédois sans égal.

Tous accessoires compris au comptant fr. 396.- + ichta Petit modèle avec tous accessoires » fr. 292.50 + ichta

Démonstration et vente dans les magasins d'électricité

Représentation générale: Walter Widmann, Löwenstr. 20, Zurich 1. Tél. (051) 27 39 96

## ROYAL-EKA

Haute qualité

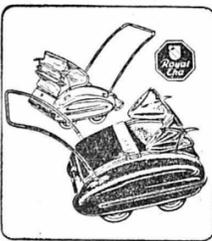
## TERRAZ Parc 7

BERCEAUX

LITS D'ENFANTS

Grand choix

Suspension pneumatique à tout modèle



## AERO-TAXI "NHORA"

LES ÉPLATURES TEL. 2.32.94

En quelques minutes à la

## Foire de Bâle

Fr. 30.- par personne

Renseignements et inscriptions: Aérodrome des Eplatures Tél. 2.32.94

## Moto 1949

Je vends ma machine d'exposition Ariel 500 TT, totalement neuve, avec suspension arrière, repose pieds, impôt compris au prix d'une occasion soit Fr. 2700.-

LIECHTI, Hôtel-de-Ville 25 Tél. 2.49.58

et non moins de distinction que sa soeur. Sa démarche était celle d'une reine.

Et surtout, surtout! car cela irritait Marthe, excitait maintenant son amère et inguérissable jalousie, tout en elle indiquait la santé, la vigueur.

Et, après cet examen douloureux, la pauvre enfant, toujours devant sa glace, les yeux gonflés de larmes, se disait, infiniment découragée: — Pourquoi m'aimerait-il et comment pourrait-il ne pas aimer Isabelle?

» C'est vrai, se disait la pauvre, Isabelle est bien supérieure à moi... cependant, j'aime tant mon mari, et je voudrais si bien ramener son coeur!

Elle se fit plus gaie, forçant son caractère, qui était plutôt porté à la mélancolie, à se plier à toutes les exigences de sa volonté. Elle était silencieuse. Maintenant, elle se mit à causer à tort et à travers, riant sans motif, débordant de vie et de santé, dépassant la mesure du premier coup. Mais cela était inutile.

Et comme elle s'en apercevait, l'effet moral réagissait sur sa santé; elle rougissait d'un peu de sang son mouchoir, ainsi qu'autrefois dans ses crises.

Elle avait besoin du bonheur et du calme de l'esprit, pour être en bonne santé. Le souci, la tristesse la tuaient.

Jacques était loin de se douter du drame qui se passait dans le coeur de sa femme. Il était loin de se douter, surtout, qu'elle jouait sa vie, en ces jours-là.

Il remarqua pourtant cette gaieté de Marthe, mais sans la croire factice; il ne pouvait deviner que Marthe avait pénétré le secret de son amour, et comprendre les combinaisons auxquelles se livrait son esprit en détresse.

Et Marthe, dont la santé chancelait, Marthe se disait tous les soirs, quand elle voyait qu'elle avait été impuissante à chasser les nuages amassés sur le front de son mari:

— Il a raison d'aimer Isabelle... grandement raison... mais pourquoi m'a-t-il épousée? Pourquoi, surtout, m'avoir dit qu'il m'aimait?

Les tortures morales qu'elle avait eues à subir en ces derniers temps influèrent gravement sur ses forces. Elle dut, pendant quelques jours, garder le lit, atteinte d'une fièvre-assez violente.

Le médecin manifesta quelque inquiétude:

— Cette jeune femme est très faible, dit-il à Jacques. Une émotion trop forte peut lui être fatale. Je n'ai pas de traitement à ordonner. Le calme seul est obligatoire... j'entends le calme d'esprit... car, pour le reste, plus vous lui procurerez de distraction et mieux elle se portera.

Isabelle ne quitta pas sa chambre. Jacques non plus. Marthe les couvrait de son regard, Marthe sentait d'affreuses pensées germer dans son imagination malade:

— Jacques ne désire-t-il pas ma mort?

Alors qu'elle se sentait mieux, presque remise, elle feignait d'être malade encore, se disant qu'aussi longtemps elle resterait au lit, aussi longtemps Isabelle et Jacques se croiraient plus libres! La liberté les rapprocherait peut-être et Jacques parlerait à Isabelle. Et Marthe, aux aguets, s'arrangerait bien pour entendre! Ah! oui, elle entendrait, par exemple, coûte que coûte!

Et Jacques? Et Isabelle? Forcément, l'indisposition de Marthe les avait réunis.

Jadis Isabelle le fuyait. A présent, elle était bien obligée de venir auprès de sa soeur, et elle ne pouvait défendre à Jacques de rester auprès de sa femme.

Jamais elle ne rencontrait son regard.

Marthe voyait sa gêne.

— Elle se défie de moi...

Et elle feignait l'indifférence la plus complète, la confiance la plus grande, pour les encourager.

Jacques et Isabelle, jamais, — comme d'un commun accord, — ne sortaient ensemble.

Mais, lorsque Isabelle se levait pour partir, Jacques la suivait du regard jusqu'à ce qu'elle eût disparu, et il était aisé de lire, dans le trouble de ses yeux, les efforts qu'il faisait pour se contraindre.

Un soir, Marthe dormait, ou plutôt faisait sem-

blant de dormir, car la pauvre, dans l'affolement de son coeur, avait recours à toutes les ruses.

Isabelle s'occupait à travailler près d'un guéridon sur lequel reposait une lampe.

Jacques lisait; son regard errait sur son livre, mais son attention en éveil était concentrée sur la jeune fille; il n'entendait que le bruit de l'aiguille et le froissement du linge sur les genoux.

Tout à coup il repousse son livre, il se lève, il s'approche du lit, considère Marthe un instant. La respiration de la malade est calme et régulière. Ses yeux sont fermés; la bouche est légèrement entrouverte.

Elle dort. Il s'approche d'Isabelle, par derrière. La jeune fille l'entend et tressaille, mais ne lève pas la tête.

— Isabelle, c'est à devenir fou. N'avez-vous pas compris ce que je vous ai dit une fois? J'ai le droit de vous demander un entretien. Vous n'avez pas celui de me le refuser! Ensuite, l'un de nous deux prendra une détermination. Cette fois, m'entendez-vous?

Elle ne répond pas. Elle regarde, épouvantée, vers le lit de Marthe. Celle-ci avait les yeux largement ouverts. Elle les referme. Isabelle n'a rien vu.

Et la jeune fille secoua la tête, refusant.

— C'est bien, dit Jacques, je saurai vous y forcer.

Elle sort, lentement, froissée de ces paroles. Jacques se presse la tête dans ses poings crispés. Tout à coup, de la folie passe en son cerveau.

Marthe dort toujours. Il sort.

Marthe se soulève, l'écoute s'éloigner... elle attend, une seconde, craignant qu'il ne revienne pour s'assurer qu'elle dort.

Mais il se défie si peu de ses soupçons, qu'il ne revient pas.

Alors, elle se jette hors du lit, passe une robe de chambre et elle s'en va, dans l'appartement à la recherche de son mari.

L'appartement qu'elle occupe avec Jacques est composé de quatre ou cinq pièces.

Pour venir dans la chambre à coucher de Marthe, il faut traverser le cabinet de travail de Jacques.

Au moment où elle va ouvrir la porte de ce cabinet, elle entend la voix d'Isabelle.

Ils sont là. Elle reste.

Son coeur bat avec violence. Elle est près de défaillir.

Que va-t-elle entendre?

Isabelle s'en allait. Déjà elle atteignait la porte du cabinet de travail quand Jacques, entrant par l'autre porte, se précipita vers elle, l'arrêta, l'empêcha de sortir.

Il était dans une surexcitation telle qu'elle n'osait lui résister.

Il l'entraîna jusqu'au milieu de la pièce et là:

— Isabelle, dix fois je vous ai écrit et dix fois j'ai déchiré mes lettres. Je n'aurais jamais pu vous écrire tout ce que je voulais vous dire. Isabelle, voulez-vous me parler franchement?

— Aucune raison ne m'oblige à rougir de ce que je pense, et rien ne m'oblige, non plus, à vous cacher ma pensée.

— Isabelle, le jour de mon mariage, pourquoi étiez-vous si triste et si pâle? Pourquoi sembleriez-vous vous cacher de tout le monde?

— Quelle invention! dit-elle avec un rire nerveux... Au lieu d'être triste, j'étais heureuse, puisque je voyais ma soeur heureuse...

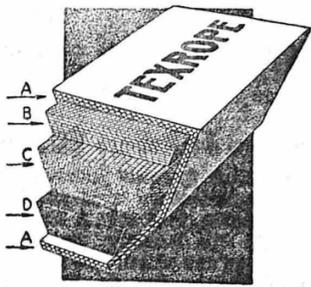
— Cela est faux, vous aviez des larmes dans les yeux, je l'ai vu.

— Et pourquoi donc aurais-je pleuré?

— Pourquoi? Je le sais-je? Pour la même raison, sans doute, qui fait que le soir même du mariage, par le froid piquant, vous étiez dans la cour du château et regardiez nos fenêtres.

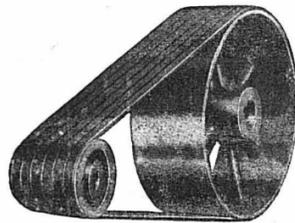
— C'est un roman que vous bâtissez à plaisir. J'étais sortie parce que j'étais un peu souffrante, parce que j'avais mal à la tête. Et si j'ai regardé vos fenêtres, c'est machinalement et sans y penser, je vous l'assure... probablement parce que, seules de toutes celles du château, vos fenêtres étaient éclairées.

(A suivre.)



- a) toile d'enrobage
- b) zone d'extension
- c) zone de traction
- d) zone de compression

→ rendement maximum ←



transmissions à gorges ou à plat

par ●●● la transmission de „renommée mondiale”

**Texrope-Klus**

pour ●●● être irréprochable une transmission doit être basée sur des calculs éprouvés ■

à ●●● l'excellente qualité des courroies trapézoïdales, doit s'allier la parfaite exécution des poulies à gorges.

la ●●● documentation complète de la transmission **Texrope-Klus** est adressée à

**Messieurs les Industriels**

les ●●● maisons qui ne l'auraient pas reçue sont priées de la réclamer

Représentant des Usines de L. de Roll à Klus



La Chaux-de-Fonds

fournitures industrielles machines outils

Vente exclusive pour la région

Grande salle du Cercle de L'Union

Jeudi 20 avril 1950, à 20 h. 30  
Représentation de la Revue

**„AU FEU”**

de Carlo JEANRENAUD

Mise en scène : MM. Marius Manghera et Georges Chédel.  
Ballets : Madame S. Roulet.  
Direction musicale : M. Marcel Mathey.  
Décors : MM. Godat et Cossa Frères.  
Prix des places numérotées : Fr. 1.80 et 1.20 (taxe communale comprise) Location ouverte au Magasin de tabacs Muller, rue Neuve 12, et le soir de la représentation, à l'entrée.

**Les Joghurts**

toujours frais  
de notre propre fabrication  
**UN DÉLICE !**



Marché 2

Succès 1



La voiture d'enfant élégante...

**Au Berceau d'Or**

Ronde 11

Etat civil du 17 avril 1950  
**Naissances**

Jacot - Guillard Pierre-Olivier, fils de Pierre-René, notaire et de Thérèse-Sophie née de Montmolin, Neuchâtelois et Bernois. — Matthey-Jaquet Nicole-Yvette, fille de Jean-Bernard, médecin-dentiste et de Yvette-Hélène née Nussbaumer, Neuchâteloise. Sandoz Liliane-Yvette, fille de Edgar-Numa, aide-caviste et de Marie-Louise née Matile, Neuchâteloise. — Gränicher Jocelyne-Lina, fille de Alfred, maraîcher et de Heidi née Mäusli, Bernoise.

**Promesses de mariage**

Jäggi Kurt-Otto, boucher, Soleurois et Clément Germaine-Lucie, Fribourgeoise. — Grana Sante-Secondo, peintre et Bruno Natalina-Anna, tous deux de nationalité italienne. — Schallenberger Numa, fondé de pouvoirs et Tièche Régine-Josette, tous deux Bernois. — Santschi Charles-Frédéric, agriculteur, Bernois et Burghartz Louisa, Neuchâteloise.

**Décès**

Incin. Jacot née DuBois, Laure-Amanda, épouse de Louis-Alfred, née le 15 septembre 1877, Neuchâteloise

**Pension** cherche encore quelques messieurs. — S'adresser rue Numa-Droz 45, au 2me étage. 5953

**Armoire**

A vendre superbe armoire, 3 portes combinée pour linge et habits, moderne, à l'état de neuf, 195 fr. — S'adresser Progrès 13a, tél. 2.38.51. Gentil-Schreyer. 6073

**Raccommodages** de tous genres sont toujours entrepris. — Mme Schenk, rue des Terreaux 9. 5948

**Jeune fille** sachant cuire, dans ménage soigné. Références à disposition. — Ecrire sous chiffre I. A. 6159 au bureau de L'Impartial.

**Pâtissier** est demandé pour le 1er mai à la Pâtisserie Hofschneider, rue Hôtel de Ville 5. 6173

**Accordéon** « Hohner » si b, à vendre. — S'adresser au bureau de L'Impartial. 6160

**A vendre** potager sur pieds avec bouillotte, 2 tables. S'adresser au bureau de L'Impartial. 6168

**Avis**

**Germaine BAILLOD-CATTANEO**

*Léopold-Robert 24*

(Maison Willy's Bar)

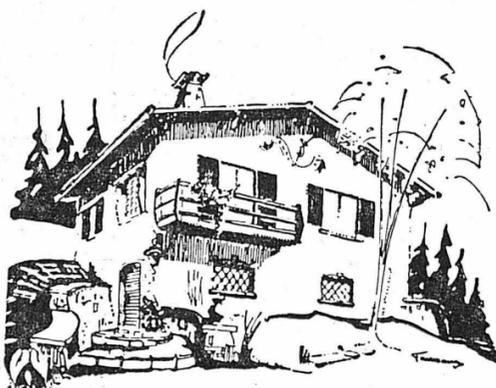
**Corsets sur mesure**  
et confections  
Soutiens-gorge - Réparations

*a le plaisir d'informer ses fidèles clientes et le public en général de son changement d'adresse*

Téléphone 2.35.28

TRAVAIL SOIGNÉ

COUPE MODERNE



**Pour le prix d'un loyer de 100.- à Fr. 120.-...**

toutes personnes disposant d'un capital de Fr. 5000.- à Fr. 7000.-, peut se construire cette petite maison familiale de 3 à 5 pièces (terrain compris). Pour La Chaux-de-Fonds, terrain à disposition.

Pour tous renseignements, adressez-vous à

*gai-cottage*

Gai-cottage — Colombier (Nch) — tél. (038) 6.35.59

**Pour vos enfants des prix intéressants**



RICHELIEUX solides:

No 22/26 Fr. 11.80  
No 27/29 Fr. 14.80  
No 30/35 Fr. 16.80  
No 36/39 Fr. 18.80

Sandalettes légères, à lanières, col. divers:

No 22/29 Fr. 5.- Fr. 7.-  
No 30/35 Fr. 7.- Fr. 9.-

**Kurth** La Chaux-de-Fonds

**Occasions**

A vendre jolie chambre à coucher moderne, avec lit de milieu fr. 680.-, une chambre pour jeune fille ou de bonne soif: un lit, une table de nuit, une armoire à 2 portes, fr. 280.-, ainsi qu'un bureau ministre, un divan turc, un lampadaire, une petite selle, un radio Paillard, un petit potager à bois, émaillé, un vélo, etc., etc.

S'adresser: **Halle des Occasions**, rue du Stand 4. Achat et vente. Tél. 2 28 38.

**Pousse-pousse** vert, moderne, à l'état de neuf, à vendre. — S'adresser rue de la Promenade 34, au 2me étage. 6165

**Dame** seule, cherche chambre indépendante non meublée pour studio ou petit appartement. — Faire offre sous chiffre S. E. 6148 au bureau de L'Impartial.

**A vendre**

pour cause de cessation de commerce, un jeu de football « Le National », un piano, un Frigo-Electrolux, grandeur moyenne et une caisse enregistreuse « National ». Le tout en parfait état. S'adresser au **Restaurant du Châlet des Sapins, Recorne 26**. Téléphone 2.33.38, 6155

**Pour la rentrée des classes**

beaux choix de tabliers pour tous âges

**Aux Modes Parisiennes**

Serre 83

Toute sa vie fut très riche de travail et d'affection, d'amour et de bonté. Il fut noble époux et très bon père, son souvenir inoubliable reste notre seul bonheur.



Madame Adolphe Sémon-Jullerat; Madame et Monsieur Charles Delay-Sémon et leurs enfants, Claude, Christiane et Alain, à Lausanne; Madame et Monsieur Marius Manghera-Sémon;

ainsi que les familles parentes et alliées ont le profond chagrin de faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher et regretté époux, papa, beau-père, grand-papa, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent,

**Monsieur**

**Adolphe SEMON**

que Dieu a repris à leur tendre affection lundi dans sa 64me année, après une pénible maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 17 avril 1950. L'inhumation, SANS SUITE, aura lieu **jeudi 20 avril**, à 11 heures.

Culte au domicile pour la famille, à 10 h. 20. Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire:

**Impasse des Clématites 2**

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

# Revue DU JOUR

Les bagarres de Brest.

La Chaux-de-Fonds, le 18 avril.

Les événements qui viennent de se produire dans le grand port français semblent avoir un grand retentissement dans la presse et l'opinion françaises. Voici ce qu'écrit en particulier la première :

Dans un communiqué publié dans « L'Humanité », le secrétariat du Parti communiste français déclare que « les fusillades de Brest témoignent de la hâte avec laquelle les fauteurs de guerre ont recouru à des méthodes fascistes pour préparer leur agression ». Le même communiqué élève une « protestation indignée » contre « l'odieuse fusillade de Brest perpétrée sur l'ordre du gouvernement » et appelle tous les Français épris de liberté et de paix, communistes, socialistes, catholiques, patriotes, résistants « à s'unir toujours plus étroitement et à lutter coude à coude pour faire échec à un gouvernement qui donne du plomb aux Français quand ils réclament du pain ».

« Le Figaro » écrit : « Oui, l'échec de Cherbourg est vengé... dans le sang de malheureux. Le parti communiste a voulu profiter d'une grève pour déclencher sur l'ordre de Moscou l'agitation politique et l'émeute. Les syndicats non cégétistes avaient condamné la manifestation, le maire l'avait interdite, qu'importe, il fallait « des résultats » et les communistes les ont obtenus ».

« Ce Matin-Le Pays » : L'émeute de Brest et les incidents de Paris survenant moins de 15 jours après le congrès national communiste, témoignent de la volonté bien arrêtée de la C. G. T. de « durcir » ses troupes et de profiter de tous les prétextes pour provoquer des scènes de violence ».

« Le Populaire » : « Voici déjà trois responsables : la police qui a tiré sur les manifestants ; le patronat qui a provoqué la colère des grévistes ; le parti communiste enfin, qui, par une série d'incidents en chaîne, a réussi à entraîner des grévistes dans des attaques d'une violence inouïe contre la municipalité d'abord et contre la police ensuite ».

Pour « Combat », « cette agitation, violente en certains points, latente sur l'ensemble du territoire, a pour cause profonde le malaise qui résulte de l'application de la loi sur la libre discussion des conventions collectives ».

On sait qu'à la suite de ces incidents, le président du groupe parlementaire communiste, Jacques Duclos, a décidé d'interpeller au sujet de l'arrestation des députés et de la victime des bagarres.

A la vérité, M. Bidault n'aura aucune peine à répondre que la responsabilité de ces dernières retombe entièrement sur le Parti communiste qui les a cherchées et voulues et qui passe dès maintenant sur le terrain d'une politique de violence caractérisée. Néanmoins, il est certain que si le gouvernement veut agir, il devra le faire non seulement en prenant de sévères mesures d'ordre, voire en mettant le communisme étranger hors la loi, mais aussi et surtout en réagissant contre l'anarchie scandaleuse des salaires et des prix. C'est là que le bât blesse ! Et c'est là qu'il faut enlever aux disciples de Moscou une source indiscutable et justifiée de revendications et de propagande. Si les ouvriers français étaient payés convenablement, et si la bureaucratie ne compliquait pas les choses, il y a longtemps que le parti des Thorez et des Duclos aurait perdu les quatre cinquièmes de ses effectifs.

## Résumé de nouvelles.

— On n'en a pas fini avec la guerre froide à Berlin. Si les communistes ont renoncé à leur démonstration de masse lors de la Pentecôte, il est probable qu'ils remplaceront cette dernière par des manifestations de détail lors du 1er mai prochain. La police allemande a été renforcée dans le Berlin occidental et les garnisons alliées sont prêtes à intervenir. Tout cela n'est évidemment pas de bon augure.

— En Angleterre, la décision du gouvernement de supprimer le contrôle des prix a provoqué une montée en flèche de certaines denrées. On se demande dans ces conditions comment le gouvernement pourra encore prétendre bloquer les salaires. En fait, la position des travaillistes ne pourra être que de plus en plus difficile. C'est pourquoi la représentation du Labour Party à la Chambre des Communes a été mis en état d'alerte. M. Attlee craint que son gouvernement ne soit à nouveau miné.

— On se demande encore comment on traduira dans les faits la suggestion du Haut Conseil atlantique de la paix. Selon les journaux français, il s'agirait de créer le plus vite possible ce qu'on appelle un « gouvernement » du monde atlantique.

— Tchong Kai Chek a fait des déclarations sur le conflit entre les Rus-

# L'agitation reprend en France

Prenant prétexte de l'arrestation d'une de leurs députées, les communistes provoquent de sanglants incidents à Brest. On compte un mort et de nombreux blessés

## Bagarres à Brest

### Tragique bilan

BREST, 18. — AFP. — Des bagarres ont eu lieu lundi après-midi à Brest à l'issue d'un meeting organisé par le parti communiste pour protester contre l'arrestation de Mme Marie Lambert, députée communiste. (On sait que Mme Marie Lambert a été arrêtée dimanche à Brest pour violences commises sur la personne d'un entrepreneur de cette ville sommé de s'expliquer sur son attitude envers ses ouvriers en grève, au cours d'une réunion de la CGT où il avait été entraîné de force.) Ces bagarres ont mis aux prises d'importantes forces de police et trois ou quatre mille manifestants.

Le bilan des incidents, outre la mort d'un manifestant, M. Edouard Maze, s'établit comme suit : 10 manifestants ont été admis à l'hôpital, 6 d'entre eux sont grièvement atteints. De leur côté, gardes et gendarmes comptent 17 blessés graves et 32 blessés légers, tous soignés à l'hôpital. Un officier du service d'ordre et un gardien de la paix ont été également atteints.

### A coups de pierres et de boulons...

PARIS, 18. — AFP. — On recueille à Paris de source autorisée les indications suivantes sur les incidents qui se sont produits à Brest :

Les différentes centrales syndicales avaient prévu une grève pour mardi à Brest, mais la CGT a décidé de faire cette grève lundi après-midi et elle a provoqué une réunion à 15 heures, à la Maison des syndicats de Brest. Mille deux cents personnes environ assistaient à cette réunion. A l'issue de celle-ci, les orateurs ont invité les assistants à se former en cortège malgré un arrêté municipal interdisant les manifestations.

A 16 heures, un barrage de police et de gendarmerie a été forcé par les grévistes qui lançaient sur lui des pierres et des boulons. Le service d'ordre a dû faire dégager avec des grenades lacrymogènes. Un manifestant a été mortellement atteint, dans des conditions qui ne sont pas encore déterminées. De nombreux gendarmes ont été blessés, dont un assez sérieusement, d'autres gendarmes ont été désarmés. Le service d'ordre a repris le dessus et opéré une vingtaine d'arrestations, parmi lesquelles celle de M. Alain Signor, député communiste.

A 17 h. 30, le calme paraissait rétabli. Cependant, des groupes de manifestants continuaient à circuler dans la ville, notamment autour de la Maison des syndicats.

### M. Jacques Duclos interpellera le gouvernement !

PARIS, 18. — AFP. — M. Jacques Duclos, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, a adressé à M. Edouard Herriot, à propos des incidents de Brest, une seconde lettre pour l'informer de son intention d'interpeller le gouvernement sur ces incidents :

« J'ai l'honneur, écrit M. Jacques Duclos, de vous informer de mon intention d'interpeller le gouvernement :

1) sur le crime qu'il a fait commettre à Brest en donnant l'ordre de tirer sur des manifestants, ce qui a provoqué mort d'homme ;

2) sur l'arrestation illégale de M. Alain Signor, député du Finistère, qui fait suite à celle de Mme Marie Lambert, également députée du Finistère ».

### Ils font la grève de la faim

BREST, 18. — AFP. — A la suite de leur arrestation et de leur incarcération, Mme Marie Lambert et deux secrétaires de la CGT ont, jusqu'à présent, refusé toute nourriture et ont déclaré qu'ils avaient l'intention de faire la grève de la faim.

sie et les Alliés et la main mise soviétique sur la Chine. Il estime que Mao Tsé Toung ne sera jamais un second Tito et qu'il obéira ou mourra. En revanche, la réaction du peuple chinois est déjà très nette et le mouvement de xénophobie s'est tourné entièrement contre les Russes dont plusieurs représentants ont été massacrés. Les soulèvements dans les villages et les villes seraient pour ainsi dire quotidiens. P. B.

### Bulletin météorologique

Mercredi, ciel très nuageux ou couvert avec précipitations intermittentes. Baisse de la température.

Malgré l'augmentation du chômage

## Les perspectives économiques

sont « très bonnes » aux U. S. A.

WASHINGTON, 18. — AFP. — M. Leon Keyserling, président ad interim du Conseil économique du président Truman, a soumis lundi au chef de l'Etat son rapport trimestriel sur la situation économique du pays. Quoiqu'il n'ait pas révélé à la presse la teneur de ce rapport, M. Keyserling a déclaré aux journalistes, à l'issue de son entretien avec le président Truman, que les perspectives économiques « sont très bonnes », que l'on se place au point de vue de la production industrielle, des bénéfices dans les affaires, du maintien du présent niveau de la consommation, ou de la production dans l'industrie automobile et dans la métallurgie ».

Il a toutefois admis que le chômage empirerait, cette situation étant due plutôt à une augmentation du nombre des travailleurs qu'à une diminution de l'activité industrielle. M. Keyserling n'a pas jugé le chiffre actuel des chômeurs — officiellement un peu plus de 4 millions — « critique ou dangereux », mais il l'a estimé « un peu plus élevé qu'il devrait être ».

En conclusion, M. Keyserling a réaffirmé que la situation économique s'an-

nonçait bonne pour les prochains six mois, meilleure même qu'elle ne se présentait en janvier.

## Les Etats-Unis expriment des regrets à la Suède

WASHINGTON, 18. — AFP. — Le porte-parole du département d'Etat a annoncé lundi que l'ambassadeur des Etats-Unis à Stockholm avait exprimé au gouvernement suédois les regrets du gouvernement américain pour le survol du territoire suédois par des avions américains qui participaient aux recherches des survivants ou des débris de l'appareil disparu en Baltique.

Le porte-parole du département d'Etat a expliqué que le mauvais temps et la mauvaise visibilité ont parfois obligé les pilotes américains à descendre très bas pour voir s'ils ne trouvaient pas un radeau de sauvetage entre les vagues. Ce faisant, a poursuivi le porte-parole, quelques pilotes américains ont violé par inadvertance le territoire suédois.

## La mort d'un enfant martyr

DIJON, 18. — La police française a procédé à l'arrestation d'une femme, Reine Olivier, âgée de 56 ans, habitant Dijon, qui, en donnant plusieurs gifles à son petit-fils, Michel Esmonin, âgé de six semaines, a entraîné la mort de celui-ci.

# Nouvelles de dernière heure

## La Bolivie réduit ses importations...

BUENOS-AIRES, 18. — Ag. — Le gouvernement bolivien a pris plusieurs décrets qui ont une importance économique considérable. La chute du prix du zinc sur le marché mondial a réduit les recettes que la Bolivie réalisait avec les devises étrangères et surtout le dollar. Aussi, le gouvernement a-t-il interdit l'importation des objets de luxe, y compris le café, les boissons alcooliques, le tabac, les vêtements et les bijoux, ainsi que de manière générale, toutes les marchandises que le pays produit lui-même.

Les trois cours de change introduits le 25 février de cette année seront désormais fixés de manière uniforme à 60 bolivianos pour un dollar. Cela équivaut en fait à une dévaluation, car la devise bolivienne est placée dans les mêmes conditions que le peso chilien par rapport au dollar.

## ... et interdit le parti communiste

Le gouvernement a également interdit le parti communiste comme tel, et, dans un message à la nation, le président de la République parle de

tentatives de subversions communistes et nationalistes.

## Aux Etats-Unis comme en URSS

On cherche le « gaz des nerfs »

DETROIT, 18. — Reuter. — Le général Antony Macauliffe, chef du Corps chimique de l'armée américaine, a déclaré que les Etats-Unis et probablement l'URSS cherchent à produire un gaz qui brise la volonté de combat de l'ennemi.

De nombreux experts allemands de la guerre des gaz asphyxiants travaillent en ce moment pour les Russes, et les Américains ne sont pas seuls possesseurs de l'arme secrète offensive et défensive qu'est le « gaz des nerfs ».

Le Corps chimique américain est persuadé que la nouvelle arme qu'elle possède brisera la volonté de résistance de l'ennemi avec de faibles dépenses. Mais les Etats-Unis ne prendront jamais l'initiative de son emploi. Ce sera jamais qu'une arme de représailles. Le général a révélé que l'armée américaine dépense chaque année 12 millions de dollars pour faire des recherches dans le domaine de la guerre biologique, radiologique et chimique.

## A la Foire de Bâle

# M. Petitpierre évoque les difficultés économiques qui pèsent sur l'Europe

aggravées encore par la menace politique. — Mais n'agissons pas comme si le pire était inévitable, déclare-t-il.

BALE, 18. — Ag. — M. Petitpierre, président de la Confédération, a prononcé un discours à la journée officielle de la Foire suisse d'échantillons qui, ce matin, avait attiré un grand nombre d'hôtes d'honneur.

« Dans la situation précaire où se trouve actuellement le monde et en particulier l'Europe, a-t-il déclaré, il est une tâche imposée par l'interdépendance des nations, celle de collaborer avec les autres pays en vue de la reconstruction du monde, où, si l'on veut, de l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables sans lesquelles ni l'indépendance d'un pays, ni sa prospérité ne sont assurées. »

« Tenus par notre statut de neutralité (auquel nous n'avons aucune raison de renoncer) à une grande réserve dans le domaine politique, nous avons examiné toutes les possibilités de collaboration qui nous étaient offertes, conscients de répondre ainsi à un devoir de solidarité, mais aussi convaincus, qu'en définitive, notre indépendance et notre prospérité sont liées à un ordre plus général, à la création duquel nous devons contribuer. »

« L'économie de la Suisse est étroitement liée à l'économie mondiale et elle en dépend. C'est une nécessité pour nous que de nous intéresser à toutes les tentatives qui s'accomplissent en vue de créer par des accords interna-

tionaux un certain ordre, dans le domaine des échanges, celui des finances et de la monnaie.

« Nous n'avons pas hésité à envoyer une délégation à la conférence de la Havane, où notre situation particulière a été admise, la porte étant ouverte à des négociations en vue d'un arrangement. »

## Pour l'abaissement des tarifs douaniers

« En septembre de l'an dernier, nous avons été invités à participer à une nouvelle conférence tarifaire, qui se tiendra à Torquay, en Grande-Bretagne, l'automne prochain. Nous avons un grand intérêt à l'abaissement des tarifs douaniers, et cela d'autant plus, que des pays importants pour notre exportation, comme les Etats-Unis d'Amérique, perçoivent des droits très élevés sur nos produits, ou encore — ainsi certains de nos voisins — ont relevé récemment leurs propres tarifs. Le Conseil fédéral a engagé des négociations pour chercher à trouver un terrain d'entente avec la GATT. »

## Notre position n'est pas menacée

Notre position dans l'organisation européenne de coopération économique est différente de celle de la ma-

# Dernière heure sportive

Aux U. S. A.

## Victoire de Robert Villemain...

Le boxeur français poursuit sa carrière « américaine » avec succès puisqu'il a battu, hier soir, à Boston, l'Américain Joe Rindone. Ce ne fut, il est vrai qu'une victoire de justesse aux points, l'adversaire de Villemain se dérobant sans cesse.

Néanmoins, le Français a réussi de très belles séries, si bien que deux juges lui ont donné un léger avantage alors que l'arbitre eût conclu plutôt au match nul.

Ce match était son dernier combat avant sa rencontre avec Ray Sugar Robinson.

## ... et de Ray Famechon

Le champion d'Europe des poids plumes rencontrait, lui, à St-Louis, l'Américain Charles Riley. Tout comme Villemain, il a obtenu une victoire aux points grâce à sa boxe plus précise et plus scientifique. Voilà qui efface un peu sa défaite contre Willie Pep.

Les deux combats se disputaient en 10 rounds.

## TENNIS

### Les Suissesses éliminées à Rome...

Nos trois représentantes se sont fait éliminer dès leur première partie aux championnats internationaux qui ont débuté à Rome. En effet, Mlle V. Rigollet, Mmes Charbonnier et Boehm-Schutz ont dû s'incliner devant leurs adversaires par des scores très nets, toutes les parties étant jouées après le 2e set.

### ...et victoire américaine à Nice

La finale, double messieurs, du Tournoi de Nice a donné lieu à une partie très disputée. Finalement, les Américains Talbert-Trabert ont réussi à l'emporter sur l'équipe Quist-Drobny par le score de 6-2, 2-6, 6-3, 6-2.

## FOOTBALL

## Le Portugal demandera-t-il l'annulation du match contre l'Espagne ?

Selon la radio de Madrid, la Fédération portugaise de football étudie actuellement une demande qui sera adressée à la F. I. F. A. en vue de l'annulation du résultat du match Espagne-Portugal, disputé à Lisbonne et qui s'était terminé par le résultat nul de 2 à 2. La demande portugaise serait basée sur le fait que le film de la rencontre aurait permis de constater que le premier but espagnol aurait été marqué après que la balle avait franchi la ligne de touche. Le ballon fut alors poussé par un photographe espagnol ce qui permit à Gainza de le reprendre et de le passer à Zarra qui obtint le but. Ce but, discutable disent les Portugais, a donné l'occasion à l'Espagne d'enlever le match nul et de se qualifier pour disputer, à Rio, la phase finale de la Coupe du Monde.

jeurité des autres pays à cause de notre monnaie, qui est une monnaie forte, et à cause de la nécessité où nous sommes d'exporter une part importante de notre production, et enfin en raison de la nature de notre production, les biens que nous exportons n'étant pour la plupart pas considérés indispensables, « essentiels ». Nous souffrons ainsi plus que tout autre pays des restrictions apportées aux échanges commerciaux. Il est clair que les mesures envisagées par l'OECE ne produiront leurs effets bienfaisants que si ces restrictions disparaissent. Il y a lieu de souligner encore à propos de l'OECE que les affirmations selon lesquelles les Etats associés dans ces entreprises communes auraient perdu leur indépendance au profit d'un impérialisme, sont sans fondement. Pas plus que le premier jour, nous ne nous sentons aujourd'hui menacés dans notre liberté d'action, d'opinions et de décisions.

## Pas de pessimisme

« Si grande que soient les difficultés économiques, financières et monétaires que le monde et surtout l'Europe ont à résoudre, ces difficultés ne seraient pas insurmontables si la menace politique ne les aggravait pas. Mais cette même menace ne doit pas avoir un effet paralysant. Si elles nous met dans l'obligation de prendre toutes les mesures de précaution nécessaires, en particulier dans le domaine de la défense nationale, nous ne devons pas agir comme si le pire était inévitable. »